

Syndicats

magazine

La flamme allumée

FGTB

#1 JANVIER 2023

Bimestriel | Année 78

E.R. : Thierry Bodson,
rue Haute 42, 1000 Bruxelles

BUREAU DE DÉPÔT :
Charleroi X - P912051

Baromètre
socio-économique
2022

Prix photo
pour le portrait
« dernier mineur »

Crédits-temps
et congés
thématiques 2023


Votre magazine en ligne !

Depuis septembre 2021, votre magazine Syndicats dispose de son site internet. Sa formule « papier » ne paraîtra plus qu'une fois tous les deux mois.

➔ www.syndicatsmagazine.be

Découvrez régulièrement des reportages, interviews, opinions et toutes les infos qui vous concernent !

Vous pouvez également, via ce site, modifier vos préférences d'abonnement.

 @syndicatFGTB

 syndicatFGTB

 ABVV/FGTB

**La FGTB en ligne**
www.fgtb.be

Inscrivez-vous
à notre newsletter
www.fgtb.be



My FGTB
votre dossier en ligne
www.fgtb.be/my-fgtb



Syndicats Magazine
en ligne
www.syndicatsmagazine.be

**ACTUALITÉS**

Action	4
En bref	5
Un prix de journalisme pour le portrait du « dernier mineur »	6-7
Quiz social et syndical 2022	8
L'arnaque des « stages non rémunérés »	9
Taxer les plus riches	10-11
Entretien avec Jean Ziegler	12-13
Énergie : clarifier les enjeux	14

DOSSIER

Baromètre 2022	15-19
-----------------------------	--------------

Question/Réponse	20
------------------------	----

VOTRE CENTRALE

Centrale Générale	21-23
MWB	24-25
UBT	26-27
Horval	28-29
SETCa	30-32

MONDE & RÉGIONS

Régions	33
Bésil : un syndicaliste (re)prend les rênes du pays	34-35



La flamme allumée

2023 est entamée depuis quelques semaines, et nous voulons, avant toute autre chose, vous souhaiter le meilleur pour cette nouvelle année. Une année dont nous savons déjà qu'elle sera combative, jonchée de défis syndicaux, politiques, sociaux.

Une seule résolution pour nous : cette année, gardons la flamme allumée. Pas de promesse en l'air : cet engagement, nous le tiendrons. Au quotidien, dans les entreprises, sur le terrain, dans les différentes instances politiques : nous serons cette année encore aux côtés du monde du travail.

Quelques jours après Noël, nous étions nombreux sur le terrain à Gand, aux côtés d'Osman Disli, délégué, licencié à la veille des fêtes par le géant ArcelorMittal. La multinationale a profité des fêtes de fin d'année pour tenter de museler toute action syndicale en ses rangs. Inacceptable.

Nous étions, mi-janvier, à Paris aux côtés des camarades français qui défendent leur système de retraite à 62 ans. Solidaires. Leur lutte est également la nôtre : nous mènerons campagne en 2023 pour une réforme des pensions juste, qui prenne en compte la pénibilité des métiers et ne lèse personne, surtout pas les femmes.

DÉCLARONS NOTRE FLAMME À LA JUSTICE SOCIALE

Et nous serons à nouveau dans la rue pour de meilleurs salaires et un blocage des prix de l'énergie, le 14 février prochain. Des actions provinciales seront en effet menées aux quatre coins de la Belgique. Profitons de cette date symbolique pour déclarer notre flamme à la justice sociale, à l'égalité, à de meilleurs salaires, à la lutte contre toute forme de pauvreté.

Cette flamme, faisons-la brûler. Qu'elle éclaire et réchauffe, dans une actualité qui reste morose. Notre baromètre socio-économique, publié début janvier, indique clairement que la pression générée par des années de crises successives pèse lourd sur les ménages et leur budget. La précarité énergétique frappe fort sur les familles aux revenus les plus bas. Les salaires stagnent tandis que les bénéfices des entreprises ont atteint des niveaux records en 2022. Vous en lirez plus à ce sujet dans le dossier central de ce numéro de Syndicats Magazine.

Oxfam, dans son rapport annuel, ne dit pas autre chose. « Dans un pays où le capital est peu taxé par rapport au travail, les inégalités se creusent. 19 % de la population serait à risque de pauvreté ou d'exclusion sociale. » Parallèlement sort un chiffre absurde : 1 % des Belges les plus riches possèdent ensemble plus de richesses que... 70 % des Belges les plus pauvres. Oxfam milite, tout comme nous, pour une fiscalité plus juste et une meilleure répartition de ces richesses.

Car ces injustices doivent cesser. Que 2023 soit — comme l'a été 2022 — une année de lutte intense, de solidarité, de combativité. Le monde du travail doit se faire entendre, et surtout être écouté. Recevoir sa juste part. Il est temps, plus que temps, et nous porterons vos voix en ce sens partout où cela sera possible.

Osons 2023, le poing levé, la flamme allumée. ◀



Thierry Bodson
Président



Miranda Ulens
Secrétaire générale



Nous étions plus de 20.000 le 16 décembre, par -3°, dans les rues de Bruxelles. Pour une liberté de négociation des salaires, pour un blocage des prix de l'énergie.

MERCI à toutes celles et ceux qui se sont mobilisés. En 2023, la lutte continue.



LA FGTB SOLIDAIRE DU COMBAT SYNDICAL FRANÇAIS, CONTRE LA RÉFORME DES RETRAITES

Le jeudi 19 janvier, des mouvements de grève ont eu lieu partout en France et près de 2 millions de manifestants ont défilé dans les rues contre la nouvelle réforme des retraites. La mobilisation a été organisée par les huit principaux syndicats français, en front commun pour la première fois depuis 12 ans. Une délégation de la FGTB, emmenée par son président, Thierry Bodson, et sa secrétaire fédérale, Selena Carbonero, était également présente.

Le texte de la réforme est encore plus dur que le projet avorté de 2020. Il fait notamment passer l'âge minimum de la retraite de 62 à 64 ans. Il y aura également de graves conséquences pour les personnes qui ont commencé à travailler tôt, qui exercent des métiers pénibles ou qui travaillent sous contrats précaires. Les femmes seront, une fois de plus, particulièrement touchées.

Cette réforme n'est pas sans rappeler celle qui s'opère actuellement en Belgique. C'est pourquoi nous sommes pleinement solidaires du mouvement syndical français. Pour des pensions dignes !



INDEX DE DÉCEMBRE : L'INFLATION A ENCORE DIMINUÉ

En décembre 2022, l'indice des prix à la consommation était en baisse de 0,16 % par rapport à novembre. En rythme annuel, l'inflation se chiffre à 10,35 %. Le prochain indice pivot s'élève à 125,60. Il n'a pas été dépassé en décembre 2022.



INDICES	Prix à la consommation	127,72
	Indice santé	127,89
	Indice santé lissé	124,50

Gaz et électricité en baisse ce mois-ci

Nous avons noté, en décembre, une baisse des prix des carburants, de l'électricité, du gaz naturel, mais aussi de certains produits alimentaires, comme la viande et les boissons alcoolisées. Le prix des carburants a baissé de 11,2 % en moyenne. Le prix de l'électricité et du gaz naturel ont reculé respectivement de 3,7 % et de 3,5 % en moyenne.

Gasoil de chauffage et loyers privés en hausse

Les principales hausses de prix enregistrées en décembre concernent les voyages à l'étranger, les billets d'avion, les loyers privés, les produits laitiers, le gasoil de chauffage ainsi que les légumes. Les loyers privés ont augmenté ce mois-ci de 0,8 % en moyenne. Les produits laitiers ont enregistré une hausse moyenne de 2,7 %. Le gasoil de chauffage a coûté en moyenne 4,2 % de plus en décembre. Les légumes ont connu une hausse de prix à hauteur de 2,4 % en moyenne.



”

Il y a une Histoire commune.
C'est celle de l'immigration.
Ces parcours de vie, il faut
continuer à les raconter,
tout le temps.

Ioanna Gimnopoulou



Un prix de journalisme

La Fédération Wallonie-Bruxelles remettait le 11 janvier dernier au Parlement différents prix de journalisme. L'un d'entre eux a été attribué à une journaliste de Syndicats Magazine. Ioanna Gimnopoulou remportait en effet le prix de la photographie de presse avec son portrait d'Urbano Ciacci, tiré lors de la commémoration de la catastrophe du Bois du Cazier, le 8 août dernier. Vous pouvez admirer cette photo en Une de ce magazine, ou ci-dessous.

UNE HISTOIRE D'IMMIGRATION

Si vous êtes lecteur ou lectrice de Syndicats Magazine, vous avez sans doute croisé le nom de Ioanna Gimnopoulou dans la liste des rédacteurs. Jeune journaliste de 34 ans, belge d'origine grecque, multilingue, Ioanna écrit, photographie, filme. Elle est entrée à la rédaction de Syndicats Magazine en 2021. Et obtenait sa carte de presse moins d'une année plus tard. Ses thèmes de prédilection : les sujets internationaux, les interviews et portraits de militants et militantes, en Belgique ou ailleurs. Elle est notamment à l'origine de la chronique « Femmes et syndicalistes » dans Syndicats Magazine. Diplômée en journalisme, elle est également photographe autodidacte. Rudy Demotte, Président du Parlement, la décrit comme « une jeune photographe pleine d'avenir. Il s'agit d'une photo extrêmement expressive. Le jury, en reconnaissant cette photo pour ses qualités, a voulu faire un lien fort avec une histoire de Belgique, mâtinée d'immigration italienne. Mme Gimnopoulou est elle-même petite fille de mineur, d'origine grecque. C'est dire si le sujet de sa photo la concerne, et nous concerne tous. »

UNE PHOTO QUI RACONTE

En août dernier, Ioanna se rendait sur le site du Bois du Cazier, où avait lieu une commémoration de la catastrophe de 1956. Sur place, elle rencontre un personnage clé de la tragédie. Urbano Ciacci, passeur de mémoire, survivant. Il a 87 ans et est « le dernier mineur ». Ce jour-là, il porte son ancienne tenue de travail. Ioanna prend des photos, discute, puis raconte son histoire. Extrait.

Le jour de la catastrophe, Urbano était en Italie. Il s'y était rendu pour épouser sa fiancée. « Autrement, je serais mort avec les 262 », nous confie-t-il. Quand il a appris la nouvelle, il est aussitôt rentré en Belgique. Il a aidé à sortir les victimes de la mine et à les laver. « C'était très dur », se souvient-il, car les corps étaient métamorphosés. Parmi les victimes de la catastrophe, il y avait 136 Italiens et 95 belges. En tout, 12 nationalités différentes. Mais dans le trou, ils avaient tous la même couleur : noire. « Nous étions tous amis », se souvient Urbano, ému. »

Urbano Ciacci était aux côtés de la journaliste qui l'a mis en lumière, au Parlement. Toujours en tenue de travail. Ce prix de la presse photographique, c'est celui de Ioanna et d'Urbano, qui parleront tous les deux à la tribune. Un moment émouvant, humain, important. Dans le public, l'ensemble de la rédaction de Syndicats, mais aussi Hyrini et Theodoros. Des parents fiers de leur « petite » Ioanna.

Pour lire le témoignage complet d'Urbano Ciacci
➔ <https://syndicatsmagazine.be/bois-du-cazier-66-ans>

pour le portrait du « dernier mineur »

Ioanna, tu remportes aujourd'hui un prix de journalisme photographique, au tout début de ta carrière. Devant Urbano, devant tes parents. Comment te sens-tu ?

Je suis fière évidemment... Puisque ça fait seulement 1 an que j'ai une carte de presse, en tant que « journaliste stagiaire », et ça me donne envie de continuer. De perfectionner ma technique photographique, de faire beaucoup de reportages de terrain.

Cette photo primée raconte l'histoire d'Urbano, mais aussi celle de ta famille ?

Mon grand-père a travaillé dans les mines, mais seulement trois ans. Mais au-delà de cela, il y a une Histoire commune. C'est celle de l'immigration. Ces parcours de vie, il faut continuer à les raconter, tout le temps. C'est ce que fait Urbano. Il a échappé à cette grande catastrophe minière. La transmission des souvenirs, il voit cela comme une mission.

Peux-tu nous parler de cette photo, de la manière ou du moment où elle est née ?

J'ai vu Urbano sur scène, lors de la commémoration au Bois du Cazier. Je voulais le rencontrer à l'issue de la cérémonie. L'interviewer, faire une photo. Mais il était entouré par beaucoup de photographes, de politiciens locaux, de députés. J'ai commencé à prendre des photos pendant qu'il posait pour d'autres journalistes.

Cette image était une surprise, que j'ai découverte parmi les autres images quand je suis rentrée chez moi. Elle contient un lien avec le discours qu'il avait donné sur scène. Car à un moment précis, il a sorti sa lampe de mineur pour en expliquer le fonctionnement. Mais son temps de parole était dépassé, et quelqu'un de l'organisation l'a interrompu. C'était un peu frustrant. J'aime penser que cette photo lui permet de continuer à raconter son histoire.

Peux-tu nous parler de ton parcours dans la photographie et le journalisme social ?

J'ai reçu mon premier appareil photo pour mon anniversaire, quand j'avais une vingtaine d'année. J'étudiais en Espagne à l'époque. J'avais une amie journaliste, qui elle vivait au Népal et qui avait un blog. On écrivait des articles au contenu social. J'ai commencé la photographie sociale à ce moment là.

Tes origines sont diverses, ton parcours également. Tu as étudié à l'étranger, beaucoup voyagé, travaillé en ONG, puis dans le milieu syndical. Ton conjoint est également photographe. Tout ceci influence-t-il tes choix et goûts rédactionnels ?

C'est clair qu'il y a un là aspect personnel. Ces thèmes me touchent parce que c'est mon histoire, celle de mon conjoint, qui est d'origine turque, celle de beaucoup de familles en Belgique.

L'on ne peut que se réjouir qu'une presse engagée, de gauche, soit primée aujourd'hui. Est-ce que c'est une fierté pour toi ?

La presse engagée est indispensable pour la démocratie, tout comme la presse généraliste. Ce sont deux pans essentiels de l'information, et il est important que les deux puissent s'exprimer. Les journalistes généralistes se doivent d'être objectifs, rapides, concis. Je pense qu'il peut être complexe, dans une presse classique, de trouver le temps et l'opportunité d'exprimer son esprit critique. C'est l'un des rôles de la presse d'opinion. Nous ne pouvons que nous réjouir de voir des prix de journalisme remis à Médor et à Syndicats Magazine.

As-tu d'autres projets de reportages ou travaux à venir ?

Je travaille sur un projet de documentaire sur les mines en Belgique. J'ai déjà été réalisatrice d'un documentaire sur les droits des travailleurs en Colombie, c'est un projet que j'ai adoré. Mon prochain documentaire croisera les témoignages de trois mineurs, de trois pays différents, qui ont travaillé dans des régions différentes. Un des trois sera Urbano. ◀



LE QUIZ SOCIAL ET SYNDICAL 2022

Testez vos connaissances !



1. En avril 2022, la FGTB a décroché une victoire :

- a. L'interdiction du poisson d'avril dans les entreprises
- b. L'égalité salariale femmes/hommes.
- c. L'augmentation du salaire minimum.

2. Quel·le activiste américain·e a prononcé cette phrase lors d'une interview accordée à notre magazine sur le rôle des syndicats dans son pays : « Il est important de pointer le rôle que les syndicats radicaux peuvent jouer dans les luttes antiracistes et anticapitalistes aux États-Unis. »

- a. Bono
- b. Angela Davis
- c. Martin Luther King

3. Le 21 mai 2022, la FGTB commémorait un événement qui a déclenché les grandes grèves de 1936, grâce auxquelles le mouvement syndical a pu notamment décrocher un salaire minimum, les congés payés et la diminution du temps de travail.

- a. Les assassinats de Pot et Grijp, deux syndicalistes anversois.
- b. L'apparition des conventions collectives dans les entreprises en Belgique.
- c. L'assassinat de 19 ouvriers par la police et l'armée à Roux.

4. Une pétition citoyenne, lancée par les trois syndicats, a réuni près de 90 000 signatures. Le 29 juin, ils étaient reçus au Parlement fédéral pour en discuter. Quelle était la revendication de la pétition ?

- a. Le maintien de l'indexation automatique des salaires.
- b. La modification de loi sur la norme salariale, dite loi de 96, qui empêche les syndicats de négocier la part qui revient légitimement aux travailleurs et travailleuses dans le cadre de l'accord interprofessionnel.
- c. Le remplacement de l'appellation « loi de 96 » par « loi Gros Zéro ».

5. La réforme des pensions annoncée par le Kern a fortement déçu la FGTB. Pourquoi ?

- a. Elle prévoit 1500 € net de pension minimum pour toutes et tous.
- b. L'accès à la pension minimum comprend la condition de 20 années de travail effectif, une condition qui pénalise particulièrement les femmes occupées dans des secteurs organisés autour du temps partiel. Il n'y a rien pour les métiers pénibles.
- c. Suite aux pressions des libéraux, l'âge de la pension légale a été reculée à 75 ans.

6. En octobre 2022, le gouvernement dévoilait son budget, et celui-ci comprenait une mesure qui touche de très près la jeunesse. Laquelle ?

- a. L'obligation de rémunération des stages étudiants.
- b. L'extension du « job étudiant » de 475 à 600 heures annuelles.
- c. L'obligation de participation au folklore belge pour pouvoir travailler en tant que « jobiste étudiant ».

7. Quel événement mondial a été entaché par la mort de plus de 6.500 travailleurs lors de la construction des infrastructures ?

- a. Les Jeux Olympiques
- b. La Coupe du Monde de football
- c. L'Eurovision

8. Le 9 novembre 2022, la FGTB était en grève pour :

- a. Un salaire minimum de 14 € pour toutes et tous.
- b. Plus de profits pour les multinationales.
- c. Le blocage des prix de l'énergie et une liberté de négociation des salaires.

9. En novembre 2022, en France, les travailleurs des raffineries de TotalEnergies de la CGT étaient en grève pendant un mois pour :

- a. De l'essence gratuite à vie pour eux, leurs familles et leurs amis.
- b. La défense du droit de grève.
- c. De meilleurs salaires.

10. Qu'est-ce qui a changé dans la législation concernant les certificats médicaux le 28 novembre 2022 ?

- a. Le certificat d'un jour n'est plus obligatoire, à hauteur de 3 fois par an.
- b. Le certificat médical ne doit plus être envoyé à l'employeur le premier jour de la maladie. Il peut être envoyé par la suite.
- c. Les travailleurs peuvent désormais également se tourner vers un druide pour une attestation confirmant leur incapacité de travailler.

➔ En savoir plus sur les réponses



Réponses : 1c - 2b - 3a - 4b - 5b - 6b - 7b - 8c - 9c - 10a

L'arnaque des « stages non rémunérés »

Nombreux sont les Belges qui, au cours de leurs études, sont passés sans broncher par la case « stage non rémunéré ». Non rémunéré au point, souvent, d'en devenir payant. Le ou la stagiaire paie ses déplacements plein pot, ses repas, parfois son logement, pour pouvoir se former dans une entreprise, et valider ses compétences. Dans les milieux hospitaliers notamment, le recours à des stagiaires est intense. Une opportunité pour les jeunes? Pas toujours. Surtout pas pour ceux qui vivent déjà sur le fil.



TRAVAIL GRATUIT

Car dans les faits, qu'en est-il ? C'est l'Union syndicale étudiante (USE) et les Jeunes FGFB qui posent la question. Ils lançaient récemment leur campagne « Pas de salaire, pas de stagiaire ». Très souvent en effet, l'entreprise attend du jeune qu'il ou elle soit capable de remplir les mêmes tâches qu'un salarié. « Les stages demandent un investissement considérable de la part des stagiaires. Ces stages ne sont pas rémunérés et constituent une forme de travail gratuit. Ils renforcent la précarité étudiante ; les frais de déplacement, de logement et de matériel étant à la charge des stagiaires », communiquent l'USE et les Jeunes FGFB. « En contrepartie de ces heures prestées gratuitement : pas de protection liée au droit du travail ni d'accès à la sécurité sociale. Pourtant, les stagiaires effectuent dans la majorité des cas le même travail que le personnel salarié. »

L'USE menait en 2019 une enquête sur la situation des stagiaires en Belgique. 434 jeunes y ont répondu. Les résultats indiquent que près de 75 % des stagiaires ont eu à couvrir des dépenses liées au stage. Celles-ci sont surtout liées aux déplacements et au matériel nécessaire, ainsi qu'à l'achat de vêtements de travail. 88,7 % des stagiaires interrogés n'ont reçu aucune rémunération pour les heures prestées. 7,8 % seulement ont pu compter sur une indemnisation ou sur quelques avantages. Enfin, au niveau des tâches, 83,7 % des stagiaires ont indiqué que le travail exigé d'eux/elles était « toujours ou la plupart du temps » semblable à celui demandé aux salariés de l'entreprise.

JOB ET STAGE : L'IMPOSSIBLE CUMUL

L'un des arguments mis en avant par la campagne est l'impossibilité de cumuler heures/jours de stage et travail étudiant. Le jeune doit bien souvent faire l'impasse sur sa seule source de revenus. Rappelons les résultats d'une enquête menée par l'ULB en 2021 : 30 % de l'ensemble des étudiants interrogés indiquent que leurs ressources financières viennent principalement de leur travail rémunéré. Plus de la moitié de ces « jobistes » déclarent que ce job leur est « indispensable pour vivre ». Si dans un monde idéal, un étudiant n'aurait pas besoin de travailler en plus de ses études, ce n'est pas la réalité aujourd'hui. La précarité étudiante est croissante, et la non rémunération des stages est un facteur aggravant. « Les stages ont parfois davantage pour objectif de combler un manque de personnel que de servir l'apprentissage d'un métier. Le nombre d'heures que certains et certaines stagiaires doivent prestre pour valider leur cursus est surréaliste. Par ailleurs, les stagiaires doivent souvent faire des heures

supplémentaires et dépassent l'horaire d'un temps plein. Le travail de nuit est également une réalité des stages en milieu hospitalier », poursuivent les initiateurs de la campagne. C'est en effet dans ce milieu que le phénomène est le plus visible. « On y comptabilise le plus grand nombre d'heures de stage, les secteurs publics étant sous-financés et reposant en grande partie sur une main d'œuvre gratuite. Et ce sont majoritairement les femmes, surreprésentées dans ces secteurs, qui subissent cette exploitation. Il est urgent de reconnaître le travail des stagiaires en tant que tel, de le rémunérer et de débanaliser l'exploitation des femmes et des stagiaires. » La solution ? « Un refinancement des services publics pour mettre fin à l'utilisation abusive des stagiaires dans les secteurs du soin. »

”

Sur nos quatre ans de cursus, on doit prestre 2012 heures de stage sans aucune rémunération.

Une étudiante sage-femme

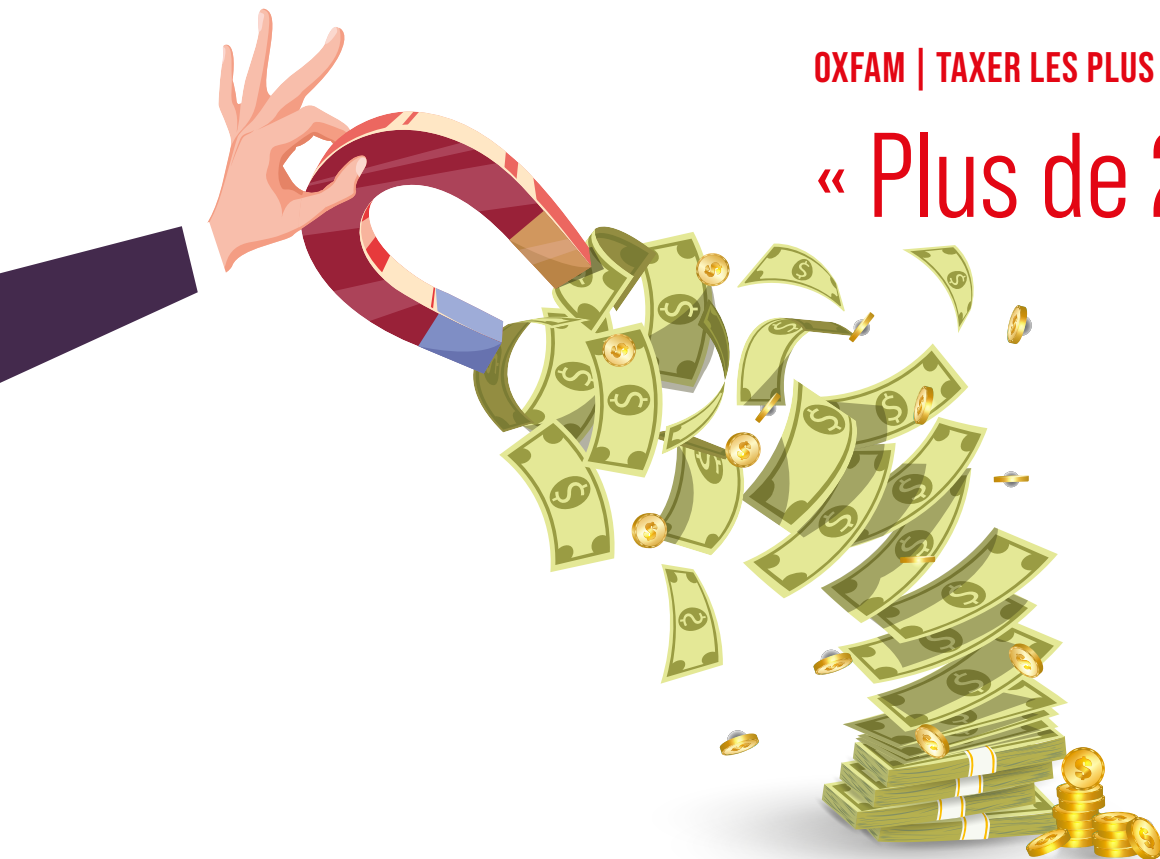
Parmi les revendications de l'USE et des Jeunes FGFB figurent la fin du stage non rémunéré via un salaire, une prise en compte de ce salaire dans les dispositifs de sécurité sociale, un remboursement des frais liés à l'exercice de ce stage. Une pétition est d'ailleurs en ligne sur ce sujet ➔ <https://vu.fr/vToT>

L'INFLUENCE DU MILIEU

Outre l'aspect purement financier, la campagne « Pas de salaire, pas de stagiaire » met en avant un aspect plus sociologique lié à la pratique des stages, en général, dans l'enseignement supérieur. La recherche d'un stage — la plupart du temps par l'étudiant lui-même — repose beaucoup sur son milieu, ses relations socio-culturelles, voire sa famille. Un jeune favorisé socialement décrochera généralement un « meilleur » stage que celui qui ne bénéficie pas du même environnement. Et se reproduisent alors des schémas de privilèges que l'on retrouve un peu partout dans la société. Cette campagne est également l'occasion de mettre sur la table un débat plus large sur la recherche de stages, l'encadrement par les établissements scolaires et le rôle des entreprises. ◀

OXFAM | TAXER LES PLUS RICHES

« Plus de 20 milliards



« La loi du plus riche ». C'est ainsi que s'intitule le rapport annuel d'Oxfam, publié mi-janvier. Oxfam, mouvement global qui lutte contre les inégalités, dénonce cette année encore l'enrichissement massif de quelques-uns, au détriment de dizaines de millions d'autres, qui s'appauvrissent. La porte de sortie ? L'impôt. Selon Oxfam, rien qu'en Belgique, une taxation progressive des fortunes supérieures à 1 million d'euros rapporterait plus de 20 milliards en recettes fiscales.

« Des temps exceptionnels appellent des mesures exceptionnelles. Aujourd'hui, 74 %* des Belges se déclarent en faveur d'un impôt sur la fortune. Un impôt progressif sur les fortunes supérieures à 1 million d'euros, avec un taux progressif allant de 1 % à 4 %, ne concernerait qu'une part infime de la population et pourrait générer plus de 20 milliards d'euros de recettes fiscales supplémentaires. » Ces chiffres concernent notre pays et figurent dans une lettre adressée par Oxfam au Premier Ministre De Croo, alors que s'ouvre le Forum économique mondial à Davos. Une lettre — que l'on peut d'ailleurs signer sur oxfambelgique.be/davos-2023 — qui appelle à une fiscalité plus équitable..

* Un chiffre que l'on retrouve également dans les résultats d'une enquête CNC/D/Ipsos sur la fiscalité en Belgique.

UNE RÉPARTITION TOUJOURS PLUS INÉGALE

Comment se porte la répartition des richesses dans le monde ? Chaque année, le rapport d'Oxfam donne la réponse à cette question, et cette réponse est toujours plus effarante. Alors, en 2023, où en est-on ? En résumé : « les plus fortuné-es se sont considérablement enrichi-es, et les bénéfices des entreprises ont atteint des sommets, provoquant une explosion des inégalités. »

MAIS ENCORE ?

- Depuis 2020, les 1 % les plus riches ont capté, toujours selon le rapport d'Oxfam, près des deux tiers de toutes les nouvelles richesses. Soit près de deux fois plus que les 99 % les plus pauvres de la population mondiale.
- La fortune des milliardaires augmente de 2,7 milliards de dollars par jour, alors même que les salaires de 1,7 milliard de personnes, soit plus que la population de l'Inde, ne suivent pas le rythme de l'inflation.

ILLUSTRATION EN DEUX CHIFFRES,
DEUX SITUATIONS, DEUX IMAGES

Entre 2014 et 2018, Elon Musk, l'un des hommes les plus riches au monde, a bénéficié d'un taux d'imposition réel dépassant à peine 3 %. Aber Christine, qui vend du riz, de la farine et du soja sur un marché du nord de l'Ouganda, dégage 80 dollars de bénéfices par mois. Elle est imposée à 40 %.

Source Oxfam, Rapport « la Loi du plus riche », 2023.

d'euros de recettes fiscales »

”

Depuis 2020, pour chaque dollar de nouvelle richesse mondiale gagné par une personne faisant partie des 90 % les plus pauvres, un ou une milliardaire a gagné 1,7 million de dollars.

Rapport Oxfam 2023

- Un impôt taxant jusqu'à 5 % de la fortune des multimillionnaires et des milliardaires du monde entier pourrait rapporter 1.700 milliards de dollars par an, soit une somme suffisante pour sortir 2 milliards de personnes de la pauvreté et financer un plan mondial d'éradication de la faim.

Ces trois calculs ne sont qu'un petit extrait du rapport accablant publié en ce 16 janvier, alors que les dirigeants du monde se réunissaient dans les Alpes suisses pour parler "économie", sur fond de crise(s) mondiale(s). « La crise actuelle du coût de la vie, avec la montée en flèche du prix des denrées alimentaires et de l'énergie, génère également des gains spectaculaires pour celles et ceux qui se trouvent en haut de la pyramide. Les entreprises des secteurs de l'alimentation et de l'énergie enregistrent des bénéfiques records et versent des sommes sans précédent à leurs riches actionnaires et propriétaires milliardaires. »

Et en Belgique ? Pas mieux. « 1 % des Belges les plus riches possèdent ensemble plus de richesses que 70 % du reste de la population », poursuit Oxfam dans sa lettre. Et 10 milliardaires possèdent plus que les 30 % des Belges les plus pauvres.

TAXER LES RICHES=1700 MILLIARDS DE RECETTES

Oxfam a utilisé les données de Wealth-X et de Forbes pour calculer qu'un impôt sur la fortune de 2 % sur les millionnaires du monde entier, de 3 % sur ceux dont la fortune dépasse 50 millions de dollars et de 5 % sur les milliardaires du monde entier permettrait de collecter chaque année 1 700 milliards de dollars. Cette somme serait suffisante pour sortir 2 milliards de personnes de la pauvreté.

Des chiffres vertigineux. La solution tient donc du bon sens, et d'un certain courage politique. La taxation des personnes les plus riches vient comme une réponse évidente. Une affirmation que d'aucuns voient comme un tabou, mais qui est pourtant une pratique fréquente après de nombreuses crises. Le concept trouve d'ailleurs un écho positif dans toutes les tranches de la population, même au sein de celles qui seraient concernées par la mesure. En 2022, une centaine de millionnaires signaient par exemple une lettre commune en faveur d'une taxation plus élevée.

UN OUTIL FRÉQUENT DANS L'HISTOIRE

« Dans l'histoire récente, l'imposition des plus riches était bien plus élevée. » Le rapport donne un exemple : « Aux États-Unis, le taux marginal de l'impôt fédéral sur le revenu était de 91 % entre 1951 et 1963 ; le taux marginal en matière de droits de succession était de 77 % jusqu'en 1975 ; et le taux de l'impôt sur les sociétés était en moyenne légèrement supérieur à 50 % pendant les années 1950 et 1960. D'autres pays riches ont connu des taux d'imposition similaires. Ces taux d'imposition élevés étaient soutenus par toutes les sensibilités politiques et ont coexisté avec certaines des décennies les plus prospères que nous ayons connues en matière de développement économique. »

Rapport Oxfam 2023

RECOMMANDATIONS

« La réforme fiscale est le levier qui doit permettre de réduire les inégalités et de mobiliser les ressources nécessaires pour répondre aux défis auxquels notre pays est confronté. Il faut redéfinir un **pacte de solidarité entre les citoyen.ne.s** où chacun.e contribuera en fonction de ses moyens. Cela ne pourra se faire qu'au prix d'une meilleure **progressivité de l'impôt et d'une taxation plus juste du capital**. Il est normal que les plus riches contribuent proportionnellement à leur richesse. C'est la seule catégorie de la population à voir sa situation s'améliorer durant les crises. Et compte tenu de leur situation plus que confortable, un impôt supplémentaire sur les plus nantis n'aurait pas d'impact majeur sur leurs avoirs. »

Lettre au Premier Ministre De Croo, Oxfam Belgique

Outre l'augmentation permanente de l'impôt des 1 % les plus riches, Oxfam préconise également un impôt exceptionnel de solidarité sur la fortune et une taxe sur les bénéfiques exceptionnels, pour mettre fin aux profits liés à la crise. ◀

ENTRETIEN AVEC JEAN ZIEGLER

Dans le cerveau du monstre

Jean Ziegler est sociologue et écrivain. Il a été rapporteur des Nations unies pour le droit à l'alimentation. C'est un intellectuel suisse internationalement (re)connu pour ses analyses, ses nombreux livres et son infatigable volonté d'agir pour changer le monde. L'équipe de « Regards FGTB » l'a rencontré il y a quelques semaines, chez lui, à Genève. Pour un long entretien filmé, diffusé en deux parties sur les trois chaînes de la RTBF, en décembre et janvier. Les émissions d'opinion « REGARDS » sont produites par le CEPAG et proposées par la FGTB wallonne.



Les propos de Jean Ziegler ont été recueillis par Yannick Bovy et Julien Truddaïu. « Au cours de cet entretien, nous avons questionné Jean Ziegler sur son parcours, son engagement, et le regard qu'il porte sur la juxtaposition de crises que nous vivons : sociale, environnementale, économique, migratoire, géopolitique, démocratique... Il nous a livré son analyse sur le capitalisme prédateur, la montée de l'extrême droite, le rôle des intellectuels, des mouvements sociaux, et notre responsabilité face à « l'ordre cannibale du monde ».

RADICALITÉ, LUCIDITÉ, POÉSIE : QUELQUES EXTRAITS

À 88 ans, cet infatigable optimiste en appelle avec radicalité, lucidité et poésie à « l'insurrection des consciences ». Voici quelques courts extraits de cet entretien, que vous pourrez retrouver en intégralité dès le 30 janvier sur le site web de la FGTB wallonne (fgtb-wallonne.be) ou sur le site de Syndicats Magazine (syndicatsmagazine.be).

CRISE ALIMENTAIRE

Parmi les multiples crises que nous vivons, la crise alimentaire mondiale. Jean Ziegler en mesure parfaitement la gravité, puisqu'il a été pendant des années Rapporteur spécial des Nations unies pour le droit à l'alimentation.

« Le massacre quotidien, par la faim, de dizaines de milliers de personnes est le scandale de notre temps. Je vous donne quelques chiffres : toutes les 5 secondes, un enfant de moins de 10 ans meurt de la faim ou de ses suites immédiates. Plus de 70 millions de personnes meurent par an sur cette planète, toutes causes de décès confondues. Sur ces 70 millions de personnes, l'année dernière, 14 % sont mortes de la faim ou de ses suites immédiates.

Autrement dit, sur une planète qui déborde de richesses, la faim est encore aujourd'hui la cause principale de mort, de destruction de la vie. Il n'y a pourtant aucune fatalité. Un enfant qui meurt de faim maintenant, au moment où nous discutons, est assassiné. La faim est faite de main d'homme. Elle pourrait être chassée, liquidée de la planète dès demain, moyennant quelques réformes fondamentales de l'ordre économique du monde.

Je ne veux pas vivre sur une planète où toutes les 5 secondes des enfants meurent de faim alors que le double de l'humanité pourrait être nourri normalement s'il y avait une distribution des richesses et de l'alimentation organisée équitablement, réglée par des lois. Je ne veux pas de cet assassinat massif perpétré dans une normalité glacée, jour après jour.

Je ne veux pas de ce monde où tous les 4 minutes quelqu'un perd la vue par manque de vitamine A. Je ne veux pas ce monde où des mercenaires au service d'une oligarchie multinationale, au service du capital financier mondialisé, exploitent des dizaines et des dizaines de millions de travailleuses et de travailleurs sur le principe de la maximalisation du profit. Je ne veux pas de ce monde-là. »

LA CRISE MIGRATOIRE ET LA POLITIQUE EUROPÉENNE RÉPRESSIVE EN MATIÈRE DE DROIT D'ASILE ET D'ACCUEIL DES PERSONNES RÉFUGIÉES

« L'Union européenne est coupable d'une politique meurtrière, qui viole les droits humains et qui en outre est totalement inefficace. Parce que si vous êtes bombardé, chez vous, et que vous avez des enfants encore vivants, vous partez, quelle que soit la perspective du refoulement ou de la répression que vous devrez affronter.

Il n'y a pas d'impuissance en démocratie. Il dépend des 27 pays de l'Union européenne, de l'opinion publique de chacun de ces pays, de se lever dans une insurrection des consciences qui se concrétise politiquement, collectivement, et de faire reculer l'Union européenne, pour qu'elle modifie radicalement sa politique. Pour qu'elle respecte désormais le droit d'asile et qu'elle cesse sa politique d'hostilité, de refoulement des êtres humains. »

INSURRECTION DES CONSCIENCES, INSURRECTION POPULAIRE

« Si l'on n'arrive pas à briser, par l'insurrection populaire, par l'insurrection de la conscience, par l'action collective des peuples, cet ordre cannibale du monde, alors nous allons vers un monde totalement insupportable pour des milliards d'êtres humains.

Nous avons accès à l'opinion publique, accès à la libre parole. Dans les sociétés où nous vivons, il n'y a pas d'impuissance. Cette responsabilité est la nôtre.



DEUX ÉMISSIONS « REGARDS » : « IL S'AGIT DE NE PAS SE RENDRE » ET « DANS LE CERVEAU DU MONSTRE »

Vous pouvez retrouver les deux émissions réalisées et produites par le CEPAG au départ de cette rencontre avec Jean Ziegler sur la plateforme Auvio de la RTBF, à la page des émissions « Opinions ».

La version intégrale de cet entretien (1^{ère} partie + 2^e partie + séquences complémentaires) sera mise en ligne le 30 janvier sur les pages YouTube et Facebook des émissions « REGARDS », ainsi que sur www.cepag.be et www.fgtb-wallonne.be

Alors comment faire ? Ce qui est certain, c'est qu'un nouveau sujet de l'Histoire est né : la société civile planétaire. Des millions et des millions de personnes sont réveillées, se rendent compte que cet ordre du monde est meurtrier, intolérable. Cette société civile se renforce de jour en jour. Elle a de multiples expressions : les ONG, les syndicats, tous les mouvements sociaux, jusqu'aux plus inattendus. Voyez le mouvement « Me Too » : cette insurrection des femmes qui revendiquent, par millions, par des manifestations à travers les cinq continents, leur dignité, leur volonté d'être égales en droits. Voyez le mouvement des jeunes pour le climat. Extraordinaire !

Tous ces mouvements, tout à coup, provoquent une fêlure dans la conscience collective. L'aliénation est brisée. Et ce mouvement s'amplifie, s'amplifie. Donc, il y a de l'espoir ! La société civile incarne cet espoir.

Je pense que si la gauche se fixe, archaïquement, sur la conquête du pouvoir d'État, elle fait fausse route. Elle ne va pas vers l'urgence. L'urgence est de mobiliser, d'armer la société civile, dans ses différentes expressions, par l'intelligence, par le savoir, par l'action. D'attaquer directement l'ordre cannibale du monde, tel que l'oligarchie du capital financier globalisé nous l'impose, et permettre à l'humanité de déployer sa richesse, sa liberté à venir. Et nous sommes toutes et tous responsables. Nous sommes toutes et tous appelé.e.s à cette insurrection des consciences.

L'émancipation, l'humanisation de l'espèce humaine est en route, et ça dépend de nous. De notre capacité de combat, de patience révolutionnaire, de mobilisation pour imposer ce monde nouveau au monde meurtrier qui nous gouverne actuellement. » ◀



Au revoir camarade

Cette année 2023 s'est ouverte sur une bien mauvaise nouvelle. C'est en effet le 1^{er} janvier que l'on apprenait avec tristesse le décès inopiné de notre camarade Jean-Claude Vandermeeren.

Par trois fois, Jean-Claude avait été élu Secrétaire général de la FGTB wallonne, assurant ce mandat de 1996 à 2008. On se souvient particulièrement de lui pour avoir mené la fronde contre le « Pacte des générations » en 2006. Mais c'est tout au long de sa vie que Jean-Claude a défendu les intérêts des travailleuses et travailleurs. En 1996, il a par exemple négocié cette fameuse loi sur les salaires, en obtenant non seulement la garantie de l'indexation automatique et des barèmes, mais aussi que la norme salariale demeure indicative, permettant de négocier davantage là où c'était possible. On mesure aujourd'hui toute l'importance de ce combat !

Entré aux Jeunes FGTB à 16 ans dans la foulée des grèves de 60, Jean-Claude était un syndicaliste indépendant des partis, tribun hors pair, capable de colères mémorables, doué d'une capacité d'analyse et d'une finesse d'esprit rares, prêt à la négociation mais aussi à l'action quand cela était nécessaire. Passé par la régionale de Namur, la FGTB fédérale et, finalement, l'Interrégionale wallonne, il était un ardent défenseur d'une FGTB interprofessionnelle forte. Régionaliste convaincu, il a renforcé la concertation sociale wallonne tout en restant partisan d'une sécurité sociale forte et d'un fédéralisme solidaire. Jean-Claude était aussi et avant tout un homme de principes et de convictions.

Un militant qui a lutté pour la justice sociale tout au long de sa vie.

Toutes nos pensées vont à sa famille et ses proches.

ÉNERGIE

Clarifier les enjeux

La FGTB Bruxelles a consacré son Conseil syndical du 30 novembre dernier sur la thématique essentielle de l'énergie. Comment ne pas considérer la grande difficulté que rencontrent nombre de travailleurs belges face à l'augmentation parfois délirante de leurs factures ? Comment ne pas nous insurger lorsque les plus fragiles d'entre nous sont les premières victimes de la spirale inflationniste qui affecte notre pays depuis bientôt un an ?



”

Entre contrats fixes et variables, entre calculs mensuels et trimestriels, les montants facturés par les fournisseurs d'énergie fluctuent terriblement sans qu'ils soit aisé de connaître les formules déterminant les montants facturés.

Pour réagir, il faut tout d'abord comprendre. Or, une grande opacité entoure la façon dont les prix de l'énergie sont constitués. Entre contrats fixes et variables, entre calculs mensuels et trimestriels, les montants facturés par les fournisseurs d'énergie fluctuent terriblement sans qu'ils soit aisé de connaître les formules déterminant les montants facturés. Opacité choisie par les fournisseurs ? Peut-être. Mais quoiqu'il en soit, celle-ci est subie par les clients des différents opérateurs actifs sur le marché de la distribution Belge.

LIBÉRALISME DÉBRIDÉ

Ce marché de l'énergie, l'Union européenne a commencé à le libéraliser en 1996. Si dans un premier temps cette politique a permis à l'UE d'économiser 70 milliards d'Euros en 20 ans sur les factures de gaz de ses membres, les gouvernements européens en avaient dépensé plus de 280 milliards en septembre 2022 pour répondre aux besoins de notre continent. Cela démontre une fois de plus combien il est délétère de laisser les chants d'un libéralisme débridé orienter nos choix.

C'est donc pour informer, comprendre et agir que nous avons convié plusieurs intervenants de premier plan à éclairer notre vision des enjeux de l'énergie. Conseiller principal à la CREG, Ivo Van Isterdael a partagé avec nous sa connaissance des mécanismes qui régissent le marché international et le transport de l'énergie. S'en est suivi un débat avec trois invités : Nicolas Poncin d'Infor GazElec, fin connaisseur des stratégies mises en place par les distributeurs pour établir leurs prix, Jan Willems, spécialiste des questions d'Énergie au sein du CPAS de Bruxelles et Mamadou Bah, coordinateur d'Habiter Bruxelles, le service sociale de la FGTB Bruxelles. Ils nous apporté de précieux éclairages quant aux solutions individuelles mises en place pour soutenir travailleurs et ménages face à l'augmentation des coûts. ◀

Baromètre socio-économique 2022

La FGTB a sorti son baromètre socio-économique 2022. Le document de 70 pages analyse point par point la situation économique et sociale de notre pays. Pouvoir d'achat et inflation, emploi, salaires et santé sont – entre autres – au programme, le tout sur fond de crise.



Grosse pression sur les ménages

Inflation en hausse, pouvoir d'achat en baisse et salaires en berne : ce sont bien les ménages qui paient le prix fort de la crise énergétique. S'il est certain que des entreprises souffrent, surtout les petites, c'est loin d'être le cas pour toutes.



APRÈS LE COVID, LA GUERRE... ET L'INFLATION

2022 a replacé la guerre sur la carte européenne et au cœur de l'actualité. Une nouvelle réalité qui a changé le quotidien bien au-delà des frontières ukrainiennes. « Cette guerre a un lourd impact sur les ménages, sur le monde des affaires, sur les finances publiques. Elle nous oblige à aborder l'énergie d'une manière différente, et rend la transition juste encore plus urgente », indique la FGTB dans son analyse.

C'est dans ce contexte que s'est emballée celle qui fait l'actualité tous les jours depuis plusieurs mois : l'inflation. La hausse des prix, si elle est le fruit de divers facteurs – notamment les difficultés d'approvisionnement suite à la crise covid – est particulièrement liée à la crise énergétique. Qui, elle-même, descend tout droit de la situation russo-ukrainienne. « La réduction de l'approvisionnement en gaz russe due à la guerre en Ukraine en est la principale raison. En outre, une spéculation massive s'est opérée sur les marchés financiers. Depuis quelques mois, l'inflation énergétique s'infiltré dans les coûts de production des autres biens et services. L'énergie reste le principal moteur de l'inflation, mais les produits alimentaires y

contribuent aussi. » Le Bureau fédéral du Plan, qui réalise études et prévisions sur des questions sociales et économiques, prévoit un retour à des niveaux d'inflation « plus normaux » au cours de l'année 2023.

PRÉCARITÉ ET POUVOIR D'ACHAT

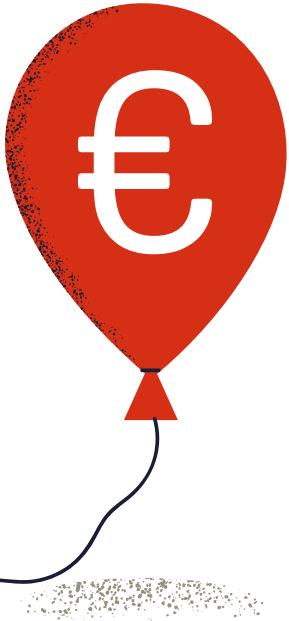
Conséquence de cette hausse des prix : un appauvrissement des ménages. La précarité énergétique frappe de plus en plus fort, les factures de gaz et d'électricité absorbant une part croissante du budget des ménages. Quand cette part atteint les 10 % et plus, on parle alors de « précarité énergétique ».

Ce sont évidemment les ménages les plus fragiles qui sombrent le plus facilement dans cette forme de précarité. « Si des mesures comme le tarif social élargi et les primes énergétiques protègent dans une certaine mesure la population, l'on est en droit de s'interroger sur l'« après-mars 2023 », date annoncée de fin de ces mesures. Sans compter le fait que de très nombreux ménages, qui pourraient prétendre au tarif social élargi, l'ignorent et dès lors n'y ont pas recours. Analyser sa facture, rechercher les meilleures options, comprendre son contrat, tout cela est très opaque et certainement pas à la portée de tout le monde », indique Giuseppina Desimone, du service d'études de la FGTB.

TOUTES LES CRISES AVANT CELLE-CI

Si la crise énergétique vient rogner le revenu disponible des ménages, il est important de rappeler que le contexte n'était guère brillant avant celle-ci, et ce depuis plus d'une décennie. Depuis la crise financière de 2008 en effet, le pouvoir d'achat des travailleurs et travailleuses belges, malgré une productivité accrue, a stagné. « Les salaires réels* ont augmenté d'à peine 0,9 % en Belgique depuis 2009. C'est remarquable car aux Pays-Bas et en France, les salaires réels ont augmenté respectivement de 3 % et de près de 6 % depuis 2009.





En Allemagne, de 19 %. Pourtant, la productivité des entreprises belges a augmenté depuis la crise financière. En d'autres termes, une heure de travail rapporte de plus en plus aux entreprises d'année en année, mais ceci n'a pas été répercuté sur les salaires. Les raisons : un saut d'index en 2015, des marges salariales faibles liées à la loi de 1996 et une inflation légèrement plus élevée chez nous que dans les pays voisins. La courbe des salaires ne suit donc plus celle de la productivité. »

➔ Lire le baromètre entier



* La croissance réelle des salaires est ce qu'il reste d'une augmentation de salaire lorsque l'on inclut la hausse des prix - l'inflation.

ET LES ENTREPRISES ?

Les revenus des actionnaires sont en hausse, les profits des entreprises aussi. Aujourd'hui pourtant, les messages catastrophistes des fédérations patronales se succèdent concernant la situation des entreprises. La FGTB ne nie pas que la crise énergétique actuelle a un impact sur nombre d'entre elles, notamment sur les petits indépendants et certaines PME. Mais pas sur toutes. Alors qu'en est-il réellement ? Au cours du premier semestre 2022, les bénéficiaires des entreprises belges ont atteint un niveau record. Pour comparer : en 1999, les marges bénéficiaires étaient encore de 35 % ; au deuxième trimestre de 2022, elles sont passées à plus de 45 % (source : BNB). Par rapport aux pays voisins, cela est particulièrement élevé : il n'y a qu'aux Pays-Bas que les marges bénéficiaires dépassent de peu les 40 %.

DISCOURS ALARMISTE

« Le discours que nous entendons de la part des grands groupes industriels, représentés par la FEB, ignore une réalité importante : de nombreuses entreprises se portent mieux que jamais. Certains profitent de cette crise, d'autres l'ont entamée avec de grosses réserves financières », lit-on dans ce Baromètre 2022.

Thierry Bodson, président de la FGTB, complète : « Pour planter le décor : la situation économique n'est pas aussi catastrophique que les patrons veulent bien le dire. Pour plusieurs raisons : nous avons vécu un rebond économique en 2021 ; les entreprises ont pu se constituer des réserves ; et enfin les coûts de production sont bien souvent reportés sur les prix de vente ! Bémol par rapport à cela : les prix de l'énergie ont été moins bien protégés en Belgique que dans les pays voisins. Nous n'avons pas connu d'équivalent au bouclier énergétique mis en place en France notamment, donc l'énergie est plus chère chez nous. En bref : l'économie ne va pas si mal, mais plus le temps passe, plus on constate que la répartition des richesses créées est inégale et que l'écart se creuse. »

L'IMPORTANCE DE LA NÉGOCIATION COLLECTIVE

« Au fil du temps, on rémunère mieux le capital que les travailleurs », poursuit Thierry Bodson. « Mais au sein même du groupe de travailleurs il y a un écart de plus en plus important entre les hauts et les bas salaires. » Certains travailleurs s'en sortent en effet moins bien que d'autres. Aujourd'hui, les salaires les plus bas sont de plus en plus loin derrière le salaire médian (le salaire médian est le salaire situé au milieu de l'échelle de distribution des salaires). En 1999, un travailleur à « bas salaire » gagnait un peu plus de 71 % du salaire médian. En 2020, le même travailleur n'en gagnait plus que 65 %. « L'explication vient du fait que certains travailleurs parviennent à négocier des avantages à titre individuel. Ce qui n'est pas à la portée des salaires les plus bas. D'où l'importance d'une négociation collective libre et efficace. »

L'INDEXATION, ESSENTIELLE MAIS PAS SUFFISANTE

Si l'indexation automatique des salaires a pu protéger le pouvoir d'achat dans une certaine mesure, le système n'est pas parfait. « L'indexation automatique des salaires est appliquée avec un léger retard pour un nombre important de travailleurs. Et la composition du panier est telle que l'indexation ne couvre pas totalement l'inflation. Il reste donc une perte de pouvoir d'achat au fil du temps. La loi de 96 a un effet pervers que l'on constate vraiment aujourd'hui : on est sur une période de blocage total des salaires. Blocage qui suit un saut d'index en 2015 et des marges très faibles les années précédentes. Tout ça mis ensemble a un effet ralentisseur sur l'évolution des salaires. »

L'EXPLOSION DES COÛTS SALARIAUX ?

Les fédérations patronales évoquent régulièrement un « dérapage » des salaires. Mais éludent systématiquement la question des subventions salariales. En Belgique, les « coûts salariaux » sont réduits par toutes sortes de subventions, d'aides publiques accordées aux entreprises pour réduire le poids des salaires. En 2020, ces subsides se sont élevés à plus de 9 milliards d'euros. Il n'est pas tenu compte de ces subsides pour calculer la fameuse marge maximale pour l'augmentation des salaires. « Evidemment, ça biaise le calcul assez fortement. Si l'on part du principe que la loi de 96 a été mise en place pour maintenir la compétitivité entre la Belgique et les pays voisins, il faut tenir compte des coûts réels de l'heure travaillée. Et donc compte des subsides salariaux, sinon on compare des pommes et des poires. »

Ce baromètre socio-économique 2022 de la FGTB rappelle que c'est bien le monde du travail qui est sous pression, et ce depuis bon nombre d'années. Les travailleurs et travailleuses ne reçoivent pas la part à laquelle ils et elles ont droit, tandis que leur pouvoir d'achat sérode. La précarité augmente, et avec elle l'insécurité, les maladies de longue durée, dont les dépressions et burn-out.

Un esprit sain dans un travail sain

Burn out, dépression, incapacité de travail, invalidité... des problèmes récurrents dans le monde du travail. Les causes ? La pression, le travail pénible, les contrats précaires... Mais aussi la période d'inflation que nous traversons, l'augmentation de la précarité. Le thème est évoqué dans le baromètre de la FGTB.

SANTÉ MENTALE ET INVALIDITÉ

Améliorer la santé et sécurité au travail est considéré par l'Organisation internationale du travail (OIT) comme fondamental pour un travail décent. Une amélioration qui est positive tant pour le travailleur que pour l'employeur et la collectivité. Et pourtant, entre 2016 et 2020, le nombre de personnes en incapacité de travail de longue durée pour cause de burnout et de dépression a augmenté de presque 40 % : +41,50 % et +32,53 % respectivement. Les femmes représentent plus de 2/3 des situations de dépression et de burnout.

Entre 2010 et 2020, le nombre de salariés en invalidité (période de maladie supérieure à 12 mois) a lui aussi considérablement augmenté, pour atteindre 442.000 invalides. Là encore, ce sont principalement les femmes qui sont touchées ainsi que deux groupes d'âge : les 30-34 ans et les 55 ans et plus. La pression au travail est la cause pour la tranche d'âge la plus basse. En ce qui concerne les travailleurs et travailleuses âgés, c'est la difficulté de prévoir des conditions de travail allégées. Résultat : ils font face à des problèmes de santé et basculent inévitablement en incapacité de travail ou en invalidité. Notons qu'outre les problèmes de santé mentale, les troubles musculo squelettiques (TMS) – tels que les maux de dos, les tendinites, etc. – occupent le top 3 des maladies professionnelles les plus répandues et les plus invalidantes, et sont une des principales causes d'invalidité.

LES EMPLOIS PRÉCAIRES

Dans de nombreux secteurs, l'emploi est flexibilisé. On constate des contrats sans stabilité d'emploi, l'augmentation des intérim, flexi-jobs, temps partiels, des rythmes de travail déstructurés... Il existe une forte relation entre le travail précaire et la santé mentale. Une récente étude de la VUB a démontré que les emplois précaires sont responsables d'une répartition inégale des risques pour la santé et le bien-être dans la société. Selon cette étude, les deux secteurs les plus précaires sont le nettoyage et les titres-services. Les secteurs les plus précaires sont également, sans surprise, ceux où la santé « générale » est la moins bonne.

LE TÉLÉTRAVAIL POST-CORONA

Une des réalités indéniablement liées à la crise du coronavirus, c'est la hausse du télétravail. La crise du covid et les différents confinements ont rendu le télétravail possible là où il n'était pas pratiqué au départ. En 2018, 17 % des Belges télétravaillaient au moins un jour par semaine. En 2022, cette proportion est passée à 32 %.

Le télétravail peut apporter une valeur ajoutée en termes de bien-être et de productivité, pour autant qu'il soit bien encadré. À cet égard, la FGTB revendique par exemple un caractère volontaire, une compensation juste des coûts occasionnés et le respect de la vie privée des travailleurs et travailleuses.



Qui va payer la facture des crises successives ?

En temps de crise, la droite politique tient toujours le même discours : elle dépeint la Belgique comme un cimetière économique où les finances publiques sont au bord du gouffre. Ce ne serait qu'au prix de lourdes restructurations et de réformes « structurelles » que la Belgique aurait encore un avenir. Des finances publiques saines sont également importantes pour la FGTB, mais ce discours dramatise largement le contexte actuel. Analyse.

La reprise économique suite à une crise peut être rapide. Elle passe aussi par la fiscalité. Les mêmes commentateurs de droite ont prédit une récession économique longue et durable après la crise du coronavirus. Cependant, une reprise rapide a suivi. À l'été 2022, l'activité économique avait déjà retrouvé le niveau prévu plus tôt, avant la crise du coronavirus. La Belgique a d'ailleurs reçu 1.4 milliard d'aide en moins que prévu pour le plan de la reprise et la résilience de l'Europe.

LE FÉTICHISME DU TAUX D'EMPLOI À 80 %

Un fétiche revient dans toutes les déclarations politiques, dans la quête de l'équilibre budgétaire : atteindre un taux d'emploi de 80 %. Tous les miracles viendraient de là. Plus de personnes au travail signifierait moins d'allocations et plus de revenus pour l'État. Est-ce vrai ?

Beaucoup de choses sont négligées dans ce débat. La Belgique aurait un taux d'emploi faible par rapport aux pays voisins : à peine 70 % contre 80 % chez les Néerlandais. Mais il y a un problème avec cette statistique. Si une personne ne travaille que quelques heures par semaine, elle y est comptabilisée comme « active ». Ainsi, les Pays-Bas, avec leur abondance de contrats à court terme et à temps partiel, semblent compter beaucoup de travailleurs actifs. Mais si l'on ramène les chiffres de l'emploi en équivalents temps plein, le taux est plus élevé en Belgique qu'aux Pays-Bas (61 % contre 60 % respectivement). Et c'est précisément cette masse active totale qui importe, car c'est sur cette base que sont payées les cotisations de sécurité sociale.

LE MYTHE DE LA PRODUCTIVITÉ FAIBLE DES BELGES

Le Belge moyen travaille-t-il moins que les autres Européens ? Non ! Le travailleur belge travaille en moyenne 11 % d'heures de plus que les Néerlandais, les Allemands ou les Français.

Le nombre d'heures prestées par travailleur sur une base annuelle a diminué ces dernières années, en raison des régimes de travail à temps partiel, de crédit-temps et d'autres formes de réduction individuelle du temps de travail. En Belgique, cette évolution est toutefois beaucoup moins prononcée que dans les pays voisins.



UN AUTRE REGARD SUR LES FINANCES PUBLIQUES

Pour la FGTB, l'heure n'est pas à l'austérité. Le gouvernement devrait plutôt soutenir l'économie en investissant, en créant des emplois. En trouvant de nouvelles recettes. Le financement de la sécurité sociale est miné par la prolifération de formules salariales sur lesquelles aucune (ou presque aucune) cotisation n'est versée. Le carcan de la loi de 1996 a mené à une croissance des avantages salariaux alternatifs qui « coûtent » cher à la sécurité sociale. En 2022, les formules de rémunérations alternatives représentaient 2 milliards de recettes manquées pour la Sécurité sociale.

Sur le plan fiscal, nous devons rechercher une taxe sur les surprofits. De nombreuses entreprises réalisent actuellement des bénéfices considérables parce qu'elles se trouvent dans le bon secteur. C'est particulièrement vrai dans le secteur de l'énergie.

LES TROUS DANS LE FILET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE S'ÉLARGISSENT

En temps de crise, nous avons besoin d'une sécurité sociale qui soutienne efficacement les plus fragiles de la société. La crise du coronavirus en est la preuve. Mais la sécurité sociale a en cela aussi des lacunes. La plupart des allocations sont inférieures au seuil de pauvreté depuis des années. Le refus des employeurs de les améliorer est consternant. Il est fondamental de rehausser ces minima sociaux. La lutte contre la pauvreté doit être une priorité absolue.

DES PENSIONS DIGNES, UN DROIT

D'ici 2030, l'âge légal de la retraite passera progressivement à 67 ans, alors que l'espérance de vie moyenne en bonne santé n'est que de 63,8 ans. Travailler plus longtemps est impossible pour beaucoup de gens. L'explosion du nombre de malades de longue durée en atteste.

Il est temps de ne plus envisager les pensions comme une variable d'ajustement budgétaire, mais bien comme un droit social essentiel et prioritaire. La FGTB préconise l'accès à la pension à partir de 40 années de carrière. La pénibilité au travail doit également être prise en compte et les pensions des femmes revalorisées. ◀



CRÉDITS-TEMPS ET CONGÉS THÉMATIQUES

Quels changements à partir de 2023 ?

À partir de 2023, les choses changent pour les parents qui souhaitent profiter d'un crédit-temps ou de congés thématiques. En effet, l'accord budgétaire 2023-2024 du gouvernement fédéral prévoit des économies concernant les différents dispositifs de réduction du temps de travail.

CRÉDIT-TEMPS AVEC MOTIF

Les salariés du secteur privé peuvent obtenir un crédit-temps pour plusieurs raisons : soins à un enfant (de moins de 8 ans), soins palliatifs, soins à un membre du ménage ou de la famille gravement malade, soins à un enfant de moins de 21 ans atteint d'un handicap, soins à un enfant mineur gravement malade, formation.

Ce qui change à partir du 01/02/2023

- Le crédit-temps à temps plein pour soins à enfant peut être pris jusqu'à ce que l'enfant ait 5 ans et pour une durée maximale de 48 mois.
- Le crédit-temps à mi-temps ou à 1/5 temps pour soins à enfant peut être pris jusqu'à ce que l'enfant ait 8 ans et pour une durée maximale de 48 mois.
- Le travailleur doit avoir été occupé à temps plein pendant 12 mois pour faire une demande de crédit-temps à temps plein, mi-temps ou 1/5. Il doit avoir été occupé 24 mois à temps partiel pour avoir droit à un congé à temps plein.
- La durée maximale du crédit-temps pour soins à un enfant passe de 51 à 48 mois ; la réduction de 51 à 48 mois s'applique aussi aux crédits-temps en cours qui ont commencé au plus tard le 31/01/2023, dans la mesure où vous avez pris moins de 30 mois de crédit-temps pour soins à un enfant au 1/02/2023. Vous pouvez raccourcir la durée totale de votre crédit-temps du nombre de mois pendant lesquels vous n'aurez plus droit aux allocations. L'employeur ne peut refuser cette rupture anticipée.
- Les allocations majorées pour les plus de 50 ans et les travailleurs comptant 5 ans d'ancienneté disparaissent.

Ce qui change à partir du 01/06/2023

- Le travailleur doit avoir au moins 36 mois d'ancienneté (au lieu de 24 mois) pour pouvoir bénéficier des allocations crédit temps pour soins à un enfant.

QU'EN EST-IL DES CRÉDITS-TEMPS DE FIN DE CARRIÈRE ?

Pour les travailleurs de plus de 55 ans (ou à partir de 50 ans dans certains cas) qui réduisent leurs prestations d'1/5 ou à mi-temps, il n'y a pas de changements prévus.

ET DES CONGÉS THÉMATIQUES ?

Que vous travailliez dans le secteur public ou dans le secteur privé, vous avez droit à ces différentes formes de réduction du temps travail :

- congé parental : pour s'occuper d'un enfant de moins de 12 ans ou de moins de 21 ans, en cas d'invalidité d'au moins 66 % ;
- congé pour assistance médicale : pour soigner un proche gravement malade ou dans le cadre d'une assistance médicale pour un enfant mineur hospitalisé ;
- congé pour soins palliatifs : pour s'occuper d'une personne en phase terminale atteinte d'une maladie incurable ;
- congé pour aidants proches : pour s'occuper d'un proche fortement dépendant du fait de son âge avancé, d'un handicap, etc.

Ce qui change à partir du 01/02/2023

Les compléments d'âge pour les plus de 50 ans disparaissent.

TITRES-SERVICES

Les aide-ménagères ne sont pas immunisées contre le froid

Éteindre le chauffage ou du moins réduire fortement la température de son domicile pendant son absence. Nombreux sont les ménages à avoir adopté ce réflexe suite à la hausse des prix de l'énergie. Bien que légitime afin de faire des économies, cette décision devient problématique lorsqu'une aide-ménagère vient travailler dans le domicile concerné.

En effet, lorsque les températures dégringolent à l'extérieur, les températures intérieures peuvent rapidement descendre en dessous de 10°. Alors que les aide-ménagères sont déjà confrontées à un travail pénible, leur tâche se complique d'autant plus lorsque leur lieu de travail sombre dans le froid.

La législation sociale relative au bien-être ne s'applique pas toujours au domicile du client et il est difficile pour les services d'inspection de contrôler ce type de lieu de travail.

Au regard de nombreux abus, les interlocuteurs sociaux du secteur, dont la FGTB titres-services, ont adressé une déclaration commune aux clients, ainsi qu'aux responsables politiques, afin de mettre un terme à cette situation ubuesque et dangereuse.

Les interlocuteurs sociaux appellent les clients à garantir une température confortable dans leur domicile avec un minimum suffisant de 16 degrés.

Pensez-y ! Il en va de la santé de votre aide-ménagère !



Charge physique de travail	Valeur d'action pour le froid
Très légère	18°C
Légère	16°C
Moyenne	14°C
Lourde	12°C
Très lourde	10°C

FACE AU TEMPS FROID, L'EMPLOYEUR NE PEUT PAS RESTER DE MARBRE

Selon la fonction exercée, à l'intérieur ou à l'extérieur, avec ou sans protection, travail pénible ou moins pénible, les travailleuses et travailleurs sont plus ou moins exposés aux conditions climatiques. Le froid, la pluie ou le vent peuvent rendre les conditions de travail détestables, voire dangereuses. Il est bon de rappeler que l'employeur a l'obligation de protéger tous les travailleurs des conséquences dues aux conditions atmosphériques. Il a l'obligation de réaliser une analyse de risques pour chaque poste de travail et doit élaborer un plan d'action à appliquer lorsque les températures atteignent une certaine valeur (voir tableau). Le CPPT doit être impliqué dans cette procédure.

LES SOLUTIONS ?

Des chauffages d'appoint dans les endroits clos, des tentes contre la pluie, des méthodes de travail alternatives afin de pouvoir rester à l'intérieur, des vêtements de travail chauds en plus de ce qui est déjà disponible, des protections supplémentaires comme des gants, des bonnets, des chaussettes chaudes ou des bottines de sécurité fourrées. Sans oublier les boissons chaudes. Les possibilités ne manquent pas.

Vous estimez que les dispositions prises dans votre entreprise pour faire face au temps froid ne sont pas suffisantes ? N'hésitez pas à contacter votre délégué ou votre section régionale.

➔ Scannez le code QR pour plus d'infos



6 minutes chrono pour la consultation du médecin du travail

En décembre dernier, la FGTB Chimie-Pétrole organisait une journée d'étude consacrée à la surveillance de la santé et son prolongement. Les participants ont notamment pu échanger avec Steven Ronsmans, professeur à la KU Leuven et médecin à l'hôpital de Leuven, et avec Wim Ceunen, délégué de la FGTB Chimie chez BASF, déjà très actif dans le domaine de la surveillance médicale prolongée.

POURQUOI UNE SURVEILLANCE ?

La surveillance est là pour prévenir les problèmes de santé pouvant être générés par le travail. Or, les chiffres d'une enquête de la FGTB Chimie-Pétrole rapportent qu'un travailleur sur quatre ne sait pas qui est son médecin du travail, ni comment le contacter. Ces chiffres vont dans le même sens que ceux avancés par l'hôpital où travaille le docteur Ronsmans : « Les personnes qui s'y rendent pour une consultation ou qui pensent avoir une maladie professionnelle font partie de ces 25 % ».

Le docteur Ronsmans constate également que dans les entreprises où la surveillance est suffisante, moins de personnes semblent tomber malades. La surveillance de la santé sur le lieu de travail est donc extrêmement importante.

6 MINUTES, C'EST INSUFFISANT

Maxime Coopmans, collaborateur du service d'études de la Centrale Générale, met le doigt sur un problème récurrent : « Une consultation dure actuellement 6 minutes en moyenne. C'est trop peu de temps pour un travailleur qui est exposé à des risques professionnels. Il ne s'agit dès lors que d'un examen superficiel. »

Le docteur Ronsmans souligne également un autre point essentiel : « Il est important pour le médecin du travail

de savoir quels sont les risques à rechercher et d'avoir la possibilité d'établir un lien entre les résultats des travailleurs ayant subi les mêmes expositions. Vous pouvez alors déterminer les causes sur le lieu de travail. Si l'on ne considère qu'un résultat individuel, la cause peut très bien s'expliquer par le mode de vie du travailleur. »

NÉCESSITÉ DE RECHERCHES SUR LES EFFETS SPÉCIFIQUES

Une recherche spécifique doit être menée pour chaque exposition. Le CPPT de BASF, dont est membre Wim Ceunen, planche actuellement sur les améliorations possibles. Parmi elles, la nécessité de mener une étude sur les effets spécifiques liés à la manipulation de chaque produit chimique.

Wim insiste également sur l'importance d'améliorer la surveillance prolongée : « Actuellement, les (anciens) travailleurs de nombreux lieux de travail doivent se rappeler qu'il est temps de passer un examen. Un système automatique serait le bienvenu pour éviter les oublis. »

Malheureusement, même après sa carrière, le travailleur peut subir les conséquences de la manipulation de produits chimiques dans le passé. Le docteur Ronsmans a d'ailleurs rappelé que : « Les cancers n'apparaissent que très tard après une exposition chimique ».



➔ Scannez le code QR
et consultez l'article
dans son intégralité



FGTB CONSTRUCTION

De nouveaux outils !

Vous êtes travailleur du secteur de la construction et affilié à notre centrale ? Dans ce cas, vous devez avoir reçu fin 2022 le « Journal de la construction » nouvelle génération ainsi que son calendrier 2023. Ce calendrier contient des informations bien utiles pour les travailleurs du secteur : pension complémentaire, formation, primes, éco-chèques, dumping social et bien d'autres choses encore.

C'est également l'occasion de vous rappeler qu'en tant que travailleur de la construction, vous pouvez nous contacter via Facebook (FGTB Construction), Instagram (FGTB Construction) et Whatsapp (0032 471 59 08 58). Nous disposons aussi d'une App pour smartphones ! Pour l'installer, rendez-vous sur l'App Store ou Google Play, recherchez « App Construction » et cliquez sur « Télécharger ». Un moyen idéal pour rester informé de l'actualité du secteur (des nouveaux salaires, etc.), partout et à tout moment.

Grâce à ces nouveaux outils, nous assurons une communication plus rapide et encore plus ciblée avec vous et vos collègues. Vous avez encore des questions ? Contactez votre section régionale ou rendez-vous sur www.fgtbconstruction.be



Vous cherchez à vous détendre ?

Ensuite, profitez de nos meilleures offres à la côte en février et mars !



#creatingmemoriestogether



NIEUWPOORT

Promo Vacances de Carnaval du 17 février au 3 mars au Floreal Nieuwpoort

Semaine* :	Week-end* :
• Studio: 378 €	• Studio: 186 €
• Appartement 1 chambre: 504 €	• Appartement 1 chambre: 237 €
• Appartement 2 chambres: 588 €	• Appartement 2 chambres: 270 €

Mid-week* :

- Studio: 232 €
- Appartement 1 chambre: 304 €
- Appartement 2 chambres: 352 €

*Les prix ne comprennent pas le nettoyage final (30 €/40 €/50 €), la caution, ni les taxes de séjour (1 € pp/nuit) et les repas éventuels. La réduction membre reste valable pour cette promotion.

Conditions :

- Valable uniquement pour des nouvelles réservations !
- Les réservations peuvent se faire via notre site web, via receipte.nieuwpoort@florealgrou.be ou via 058 22 46 00.



BLANKENBERGE

Promos mid-week au Floreal Blankenberge 6-10 février, 13-17 février, 6-10 mars

Tarifs** :

- Location du studio pour 4 nuits: 128,80 € (au lieu de 184 €)
- Location d'un appartement 1 chambre: 148,40 € (au lieu de 212 €)
- Location d'un appartement 2 chambres: 170,80 € (au lieu de 244 €)

** Les prix ne comprennent pas le nettoyage final, la caution, ni les taxes de séjour et les repas éventuels. La réduction membre n'est pas valable sur cette promotion !

Conditions :

- Valable uniquement pour des nouvelles réservations et pour des séjours de 4 nuits.
- Mentionnez le code: **promo23** lors de votre réservation !
- Les réservations ne peuvent se faire que par téléphone via 050 43 21 11) ou par courriel: blankenberge@florealgrou.be.

www.florealholidays.be

Vous bloquez les salaires ? Maintenant bloquez les prix !



Il y a urgence à rendre la norme salariale indicative afin de nous rendre la liberté de négocier nos salaires ! Nous continuerons ce combat jusqu'à ce que le gouvernement change la loi.

Hillal Sor, Secrétaire général

Durant les fêtes, le gouvernement, par la voix du ministre de l'Emploi Pierre-Yves Dermagne, a confirmé sa volonté de bloquer les augmentations de salaires à 0 % ! Rien, nada, walou... pour minimum deux ans, voir plus !

Ce blocage est intolérable au moment où les entreprises réalisent des marges bénéficiaires exceptionnelles. Au troisième trimestre 2022, les marges bénéficiaires brutes étaient de 45 % ! Bien plus que dans les pays voisins !

Dans le secteur du métal, c'est 3 milliards d'euros qui sont allés gonfler les poches des actionnaires en 2021 ! Dans le même temps la rémunération des CEO du Bel 20 a augmenté de quasiment 40 % en deux ans ! Largement plus que l'inflation...

Le rapport Oxfam confirme que nous ne recevons pas notre juste part des richesses : les 1 % des plus riches ont absorbé 2/3 (!) des richesses que nous avons produites entre 2020 et aujourd'hui ! Et l'écart se creuse de jour en jour !

Cette décision de bloquer les salaires est donc inacceptable pour la classe travailleuse qui tous les jours produit les richesses de ce pays.

Il y a urgence à rendre la norme salariale indicative afin de nous rendre la liberté de négocier nos salaires ! Nous continuerons ce combat jusqu'à ce que le gouvernement change la loi.

Mais cette décision est d'autant plus intolérable que l'on continue à laisser filer les prix vers des niveaux impressionnants.

S'il y'a eu unanimité au sein du gouvernement pour valider un Arrêté Royal qui bloque les salaires, nous attendons maintenant qu'il y ait unanimité pour bloquer les prix de l'énergie à un niveau acceptable !

Des mécanismes sont possibles pour le faire, il faut les activer très vite ! Les primes temporaires et limitées ne suffisent pas, le tarif social n'est pas une solution structurelle et les surprofits continuent à être emmagasinés par le secteur.

Nous souhaitons que l'État reprenne le contrôle. Qu'il oblige les entreprises énergétiques à lui revendre leur production à un prix raisonnable pour que celle-ci puisse être distribuée vers les citoyens, les petits commerçants et les PME. Et ce, à un prix abordable.

En un mot, vous être capables de bloquer les salaires ? Maintenant montrez-vous capables de bloquer les prix !

Coup de jeunes chez les Métallos FGTB !

En ce début d'année, nous avons voulu mettre le focus sur la jeunesse. Sans jeunes militants et militantes, il n'y a pas d'avenir pour notre projet de société. C'est pourquoi nous avons donné la parole à Jennifer Van der Linden, représentante des jeunes Métallos de Bruxelles.

TROISIÈME GÉNÉRATION DANS LA MÉCANIQUE

Jennifer, 30 ans, a démarré chez Touring en 2018 en tant que stagiaire. Après un CDD, elle est embauchée en CDI en tant que mécanicienne. Elle tient de sa famille cette passion pour la mécanique. Elle est la troisième génération de mécaniciens. Car on n'hésite pas à mettre la main dans le cambouis de père en fils et de père en fille, par passion.

Jeune et femme dans un atelier de mécanique automobile, ce n'est pas à priori courant. Mais contrairement à ce que l'on pourrait croire, elle n'a pas ressenti de machisme au sein de son entreprise. « Métallo oui mais pas macho ! ». Cela ne veut bien évidemment pas signifier que des discriminations de genres n'existent pas en dehors de son entreprise.

« PROTÉGER LES GARS »

Son parcours syndical débute en 2020. Elle se présente sur les listes du CPPT, ce qui lui permet de rapidement siéger au Comité en tant que membre effectif. Très engagée syndicalement et portée par l'envie de « protéger les gars », elle n'hésite pas à se faire entendre dans l'intérêt des travailleurs, aidée et conseillée par ses aînés.

Au sein de plusieurs commissions de la FGTB, Jennifer représente les femmes et les jeunes Métallos de Bruxelles. Selon elle, une égalité entre les genres, « cela passe prioritairement par une égalité tant au niveau du salaire que des conditions de travail. »

De plus, c'est avec enthousiasme et fougue qu'elle porte la voix des jeunes Métallos FGTB de Bruxelles. Elle a porté et fait valider



”

Une égalité entre les genres, cela passe prioritairement par une égalité tant au niveau du salaire que des conditions de travail.

une résolution dans ce sens lors du dernier Congrès des Métallos qui s'est tenu le 25 novembre dernier pour elle était le premier. « Cela a été une expérience très enrichissante. J'ai été impressionnée par le travail accompli par les militants, les travailleurs et la Centrale, et toute cette somme d'expériences rassemblées. » En tant que jeune militante de l'organisation, Jennifer est fière de constater l'œil positif porté par la Centrale sur la jeunesse.

Le syndicat a besoin des jeunes, les jeunes ont besoin du syndicat. « La nouvelle génération a besoin de l'organisation pour pouvoir encadrer son énergie, lui donner des repères et guider sa fougue vers nos objectifs collectifs. Mais cela va dans les deux sens. L'organisation a elle également besoin des jeunes pour l'enthousiasme et la créativité qu'ils apportent, non pas pour tout réinventer, mais pour consolider et renforcer ce pourquoi nos anciens se sont battus ! Nous ne pouvons pas laisser le système capitaliste gâcher tout ce qu'ils ont construit ! », avait-elle souligné lors du dernier Congrès.

Elle a, pour bien ancrer son objectif dans la durée, demandé que soit instaurée une commission Jeunes Métallos. Jennifer, avec d'autres jeunes, aimerait prendre part à la construction de notre projet commun de société. Ce projet passe par les luttes, et par une transmission intergénérationnelle.

TOUS ENSEMBLE NOUS SOMMES PLUS FORTS ! ◀

Laissons 2022 derrière nous !

Dans le secteur du transport, nous avons vécu – c'est le moins qu'on puisse dire – une année 2022 houleuse. La guerre en Ukraine a provoqué une nouvelle crise, alors que celle du Coronavirus n'était pas encore terminée. L'inflation galopante a engendré une hausse explosive des prix. Les factures d'énergie ont provoqué une flambée des prix, la nourriture coûtait de plus en plus cher... mais les salaires n'ont pas vraiment suivi cette évolution.

Heureusement, notre pays connaît la liaison des salaires à l'index, qui compense en partie les hausses de prix. Pas complètement, et souvent avec retard. Mais grâce à nos actions et notre pression, les partis socialistes au gouvernement n'ont pas permis que l'on touche à l'index. Ce que les employeurs et les libéraux auraient été ravis de faire.

UNE ATTAQUE À LA LOI MAJOR

En 2022, la loi Major a également été menacée par un arrêt de la Cour de Cassation et du Conseil d'État, ainsi que par les attaques incessantes de M.Huts pour casser le statut des dockers, pourtant efficace. Les qualités de la Loi Major sont d'ailleurs reconnues par la majorité des autres employeurs. Ce qui n'est malheureusement pas le cas de celles du propriétaire de la fameuse « Tour des Paysans ».

Nous avons – à nouveau – dû chercher des solutions pour préserver le système. La bonne nouvelle, c'est que nous y parvenons actuellement assez bien, en concertation avec le Ministre de l'Emploi, Pierre-Yves Dermagne.

DUMPING TOUJOURS PRÉSENT

Le dumping social reste toujours un véritable fléau. Ainsi, dans les services de remorquage, nous avons été confrontés à des entreprises qui refusaient d'appliquer les CCT, mettant ainsi les « bonnes » entreprises en difficultés. Mais là encore, l'UBT s'est défendu avec succès.

Dans les services de livraison, le recours à des « pseudo-indépendants » est monnaie courante. Dans certaines entreprises, on a même constaté du travail illégal d'enfants. L'UBT s'y est opposée, notamment en publiant un livre noir dénonçant les abus constatés chez postNL et GLS. D'ailleurs, nous nous sommes aussi adressés au tribunal dans ce dossier.

Reste le transport routier. Des milliers de chauffeurs de l'Europe de l'Est continuent à sillonner nos routes. Souvent sous un mauvais statut, ou victimes d'exploitation. Au détriment des chauffeurs belges. Le Paquet Mobilité européen que nous avons obtenu grâce à de nombreuses actions, est malheureusement insuffisamment appliqué et contrôlé... Et il y a encore trop peu de poursuites.

Le comble a été atteint en 2022 lorsque l'entreprise de transport Jost a tenté « d'acheter » des poursuites pour dumping social et même pour traite des êtres humains, en étant prête à payer une transaction de 20 millions d'euros. Heureusement, le juge n'est pas tombé dans ce piège.

MAIS IL Y A EU AUSSI DE BONS MOMENTS EN 2022... ET MÊME DE VÉRITABLES VICTOIRES SYNDICALES !

Tout d'abord, dans le transport routier, nous avons enfin une nouvelle classification des fonctions – salaires compris – après des années de discussions et d'actions. Classification par laquelle la plupart des chauffeurs verront augmenter leur salaire horaire. Voilà une grande victoire syndicale ! N'hésitons pas à dire que c'est l'UBT qui a pris l'initiative pour franchir ce pas.

Ensuite, après des années de lutte contre Uber, nous sommes parvenus à conclure un accord. L'UBT est enfin reconnue comme interlocuteur syndical ; le dialogue social a enfin pu être lancé et nous pouvons ainsi mieux défendre les intérêts des chauffeurs et des coursiers. Même si nous continuons à nous battre contre Uber et d'autres plateformes pour le statut de leur personnel. Pour nous, leurs travailleurs sont des salariés. Point à la ligne.

Nous pouvons aussi être fiers de la résistance que nous avons opposée aux attaques des employeurs contre l'index. L'index est toujours là, intact, et nous mettrons tout en œuvre pour maintenir cette situation. De plus, nous avons obtenu de la part du gouvernement un certain nombre de mesures compensatoires face à la folle hausse des prix. Pensons à la prime que nous pourrions négocier l'an prochain dans les secteurs, au plafonnement de la TVA sur l'énergie à 6 %...

Grâce aux partis socialistes au gouvernement fédéral, une percée historique a été réalisée concernant le relèvement des pensions minimums. Grâce à la nouvelle pension minimum, plus aucun pensionné ne vivra plus en dessous du seuil de pauvreté en 2024.



Enfin, dans le secteur du travail intérimaire, un pas historique a pu être franchi avec l'approbation d'un avis au Conseil National du Travail qui met fin à partir du 1^{er} janvier 2023 aux abus des contrats journaliers. Le recours excessif aux contrats journaliers sera puni d'une lourde amende. De cette manière, les travailleurs intérimaires auront un peu plus de sécurité d'emploi.

LAISSONS VENIR 2023

Nous aurons affaire à une norme zéro pour négocier dans nos secteurs. C'est un véritable scandale. En effet, dans les différents secteurs du transport, des bénéfices importants ont été réalisés.

Aucune marge pour négocier une augmentation salariale à cause de cette foutue loi de 96. Mais nous ferons tout pour obtenir le maximum avec les moyens en place. Le chèque énergie, des revendications qualitatives trop longtemps négligées, une CCT 90 au niveau de l'entreprise... Les employeurs ne doivent pas croire qu'ils en ont fini avec nous !

L'UBT tiendra son congrès statutaire en octobre. Nous ferons une évaluation des années passées et nous définirons les orientations pour les années à venir. Nous fêterons aussi le 110^e anniversaire de notre centrale, un moment important pour notre organisation.

Nous préparerons aussi peu à peu la campagne des élections sociales de 2024, même si l'UBT est toujours en action sur ce thème. Nous savons que les gens n'élisent pas sur la base d'une belle affiche ou d'un bon slogan. On gagne les élections sociales en faisant notre boulot comme syndicat, jour après jour. En rendant de bons services, grâce à l'engagement de nos délégués, en négociant là où c'est possible, par l'action s'il le faut.

L'ANNÉE 2023 DOIT ÊTRE MEILLEURE QUE L'ANNÉE PASSÉE

Tout le monde ne parle que d'une chose, de la durabilité. Réchauffement de la Terre, changement climatique. Inondations, vagues de chaleur, incendies de forêts, nous avons connu tout cela ces dernières années. Nous savons qu'on se tourne vers les secteurs du transport pour réduire les émissions de CO₂ et promouvoir la durabilité. Tout le monde le sait qu'il faut faire quelque chose. La question est de savoir quoi.

Les mesures ne peuvent être prises au détriment des travailleurs du transport. Nous ne devons pas payer le prix, ni par la perte d'emplois, ni par des taxes supplémentaires frappant nos revenus durement gagnés. Il faut se tourner vers ceux qui pendant des années ont réalisé des profits sans investir dans la recherche, l'innovation, la durabilité....

Si on engageait vraiment la lutte contre le dumping social, par exemple en engageant des inspecteurs supplémentaires, cela contribuerait à la durabilité ! Car le dumping social rend le transport tellement bon marché que d'autres modes de transport se voient dans l'impossibilité d'y faire concurrence.

Mais par-dessus tout, il faut mettre fin à la guerre en Ukraine. Comme à toutes les autres guerres. Ce sont en effet les puissants de ce monde qui déclarent la guerre, mais ce sont les citoyens qui doivent combattre, qui souffrent, qui meurent, qui meurent de faim... Et chaque mort est un mort de trop ! ◀

Frank Moreels
Président UBT

Suivre une formation via votre fonds sectoriel ? C'est possible !

ENVISAGEZ-VOUS DE SUIVRE UNE FORMATION EN 2023 ? JETEZ UN COUP D'ŒIL À L'OFFRE DES FONDS SECTORIELS

Il y a plusieurs bonnes raisons de suivre une formation : rester à la hauteur des évolutions technologiques de votre métier, apprendre de nouvelles compétences, vous spécialiser... Une formation peut vous permettre d'effectuer votre métier de manière plus sûre et plus efficace.

Il existe également des formations où vous apprenez à mieux coopérer, à diriger autrement ou à communiquer dans d'autres langues. Vous pouvez suivre un grand nombre de ces formations via votre organisation de formation sectorielle – gratuitement et pendant vos heures de travail. C'est important, car tout le monde bénéficie de travailleurs bien formés – tant les travailleurs que les employeurs.

QUELLES FORMATIONS EST-IL POSSIBLE DE SUIVRE VIA LES FONDS SECTORIELS ?

Les fonds sectoriels prévoient des formations très spécifiques. Pensez par exemple à des techniques de taille pour l'arboriculture ou l'hygiène pour les grandes cuisines. Souvent, ils prévoient également des formations où vous pouvez apprendre des compétences générales, comme l'utilisation de programmes informatiques, la communication en anglais, ... Vous pouvez découvrir l'offre complète sur leurs sites web. Retrouvez les liens sur le site de la FGTB Horval.

Vous ne trouvez pas la formation que vous souhaitez auprès des fonds sectoriels ? Jetez aussi un coup d'œil sur le site web du Forem [➔ www.leforem.be] ou celui d'Actiris [➔ www.actiris.brussels] !

ET QU'EN EST-IL DE LA FORMATION SYNDICALE ?

La FGTB Horval investit dans la formation des délégués à travers son Centre Wallon de Formation (CWF). Le CWF propose notamment une lecture de la société à travers le prisme des valeurs de la FGTB. D'acquérir des connaissances pratiques sur la législation du travail et le fonctionnement des organes officiels de consultation dans votre entreprise.

Durant ces formations, vous développerez également des compétences telles que la prise de parole devant des groupes, la communication avec des collègues, la lecture des bilans, le travail en équipe, etc. Lorsque vous suivez ces formations, vous ne perdez pas de salaire : il s'agit d'un travail syndical pendant lequel vous êtes payés.

➔ Plus d'infos sur ces différentes formations ? Vous pouvez aussi contacter votre délégué syndical, votre secrétaire régional ou votre section régionale !

Envisagez-vous
de suivre une
formation ...



FGTB
Horval





« Défendre l'index », la nouvelle campagne d'Horval

Suite aux attaques répétées contre l'indexation des salaires de la part des employeurs et aux articles dans la presse indiquant qu'une prime unique supplémentaire en 2023 serait « inabordable et inacceptable », il est grand temps de mettre les points sur les i. Sur le « i » de l'index par exemple.

Fin 2022, nous avons lancé la campagne « FGTB Horval - Défendre l'index » pour souligner l'intérêt de ce mécanisme. Nous savons tous que l'indexation automatique ne représente pas une augmentation salariale, mais une adaptation bien méritée des salaires à des prix toujours plus élevés. De nouveaux chiffres démontrent combien le coût de la vie a augmenté depuis un an. Le gaz : +73 %, le mazout : +50 %, la facture d'électricité pour une famille moyenne a doublé, et en décembre 2022, un caddie rempli coûtait près de 20 % de plus que l'année précédente...

Nous nous battons depuis des années pour renforcer le pouvoir d'achat. L'index est un bouclier qui le protège. Nous n'y renoncerons pas ! Et nous ne le soulignerons jamais assez : l'index nous aide à faire face au coût de la vie qui devient de plus en plus cher. Nous continuerons donc à le défendre coûte que coûte...

AGRICULTURE/HORTICULTURE

Les CP 144 et 145 deviennent aussi compétentes pour les employés

Le 1^{er} janvier 2023, les Arrêtés Royaux élargissant la compétence des commissions paritaires 144 (Agriculture) et 145 (Horticulture) aux employés sont entrés en vigueur. Auparavant, les syndicats et les employeurs avaient déjà trouvé un accord pour représenter également les intérêts des employés actifs dans ces secteurs dans la commission paritaire du secteur et non plus dans la commission paritaire générale 200 (précédemment CPNA 218).

Dans les commissions paritaires, il a été convenu d'harmoniser le plus possible les réglementations comme l'indexation, les écochèques, les jours de congé et d'autres avantages sociaux. Pour les employés, cela signifie une belle avancée, entre autres au niveau des frais de déplacements, une indemnité vélo plus

Nouveauté ! Depuis le 1^{er} janvier, les commissions paritaires 144 et 145 sont désormais compétentes tant pour les ouvriers que pour les employés.

importante et l'instauration d'une prime syndicale de 145 € pour une année complète d'occupation et d'affiliation. Au niveau de la classification de fonctions, rien ne change. Pour les ouvriers – le groupe principal de travailleurs du secteur – il n'y a pas de changement.

Les négociations portant sur le passage des employés ne sont pas encore finalisées. Des discussions sont encore en cours sur le nombre de jours de congé sur base de l'ancienneté, les indemnités complémentaires en cas de crédit-temps et le deuxième pilier de pension. Bien évidemment, la FGTB Horval fera tout son possible pour obtenir le maximum, tant pour les ouvriers que pour les employés. ◀

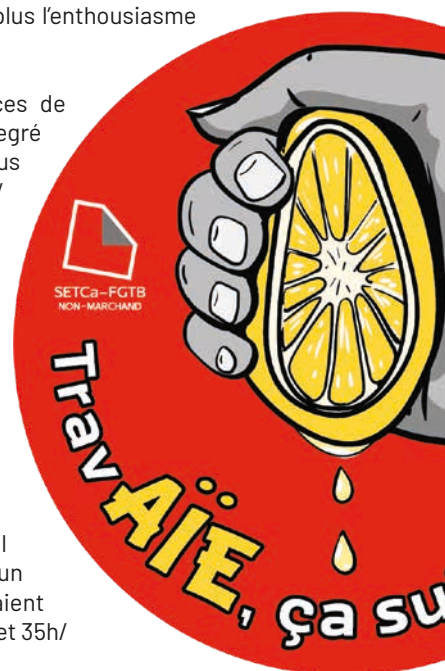
Charge de travail : le secteur Non Marchand est à bout

Au printemps 2022, dans le cadre de sa campagne « Trav-Aïe, ça suffit ! », le SETCa a mené une large enquête sur la charge de travail dans tous les secteurs du Non Marchand. 5000 travailleurs ont répondu à ce questionnaire.

Même si nous notons des spécificités par secteur, les résultats globaux mettent en évidence pour une grande majorité de répondants, des exigences de travail élevées et une difficile conciliation entre la vie privée et la vie professionnelle. Les résultats confirment les témoignages des délégués et des travailleurs : ceux-ci aiment leurs métiers mais s'épuisent...

Voici quelques constatations fondamentales qui ressortent à travers le croisement des données :

- D'après les résultats, environ la moitié des répondants travaillant dans les secteurs des hôpitaux, des soins infirmiers à domicile et des soins aux personnes âgées font état d'exigences de travail élevées.
- Un pourcentage beaucoup plus élevé de femmes (36,4 %) déclare des exigences professionnelles élevées (charges physiques, mentales et au niveau de l'intensité).
- 50,5 % des répondants avec les exigences professionnelles les plus hautes déclarent une mauvaise ou très mauvaise santé générale.
- Une très grande majorité de répondants sont enthousiastes et pleins d'énergie dans le cadre de leur travail. Cependant, cette énergie et cet enthousiasme sont mis à mal par un épuisement physique et mental quasi quotidien en fin de journée. Il impacte leur capacité à réaliser leurs tâches quotidiennes à la maison.
- Les personnes interrogées qui font état d'exigences professionnelles élevées ne peuvent souvent pas bien combiner les heures de travail avec la vie privée.
- Il y a des écarts significatifs entre secteurs. L'autonomie est plus grande dans les secteurs d'aide aux adultes en difficultés (CP319), dans le secteur socio-culturel (CP329), dans le service de l'aide à la jeunesse (CP319) et le secteur de l'aide à domicile/aides familiales (CP318). Ce dernier concerne surtout des personnes travaillant seules au domicile, avec un management à distance.
- Plus l'autonomie est grande, plus l'enthousiasme au travail est important.
- Par contre, plus les exigences de travail sont hautes, plus le degré d'autonomie est faible et plus la conciliation vie privée/ professionnelle est difficile (50 % des répondants).
- L'autonomie des hommes est supérieure à celle des femmes.
- Il est à noter que 45 % des répondants sont à temps partiel. S'ils avaient le choix : 33 % souhaiteraient maintenir leur temps de travail actuel, 16,26 % occuperaient un temps plein, 50 % souhaiteraient un temps de travail entre 26h et 35h/ semaine.





Du 23 au 28 janvier dernier s'est tenue la **Semaine de l'employé du commerce**. Dans ce cadre, le SETCa a lancé **une grande enquête sur les conditions de travail** dans le secteur afin de **mettre à jour ce qui est important pour les travailleurs** au niveau de leur emploi. Sur base des réponses obtenues, le SETCa élaborera ses revendications pour le futur.

Vous travaillez dans le secteur du Commerce ? N'attendez plus ! Scannez le QR-code ci-contre et répondez à notre enquête.

Vous avez jusqu'au 28 février inclus pour nous décrire quel serait votre job de rêve dans le commerce. Le SETCa se bat au quotidien pour porter votre parole et améliorer vos conditions de travail. **Le SETCa, c'est vous !**



EN CONCLUSION

Les problèmes de recrutement (voire même de pénurie) augmentent dans plusieurs catégories de métiers du secteur (infirmiers, aides familiales, puéricultrices,...). L'attractivité de ces métiers est un réel sujet de préoccupation si demain, la population souhaite encore pouvoir être aidée, accompagnée ou soignée de manière qualitative, tout au long du parcours de vie.

Malgré les dernières avancées liées aux accords sociaux, les problèmes subsistent. Les dégâts d'années d'austérité sont compliqués à réparer. Les travailleurs ne voient pas leurs conditions de travail s'améliorer : manque de personnel, difficultés de concilier vie privée et vie professionnelle, une (fin de) carrière pénible et des difficultés financières pour une grande partie de travailleurs aggravées par le contexte de la crise actuelle.

Ces réponses ne suffisent pas. Les travailleurs et futurs travailleurs ont besoin de s'appuyer sur de réelles perspectives d'avenir car des sparadraps ne feront pas

l'affaire. Une attente majeure est d'adapter le nombre d'heures de travail à TEMPS PLEIN aux capacités physiques et mentales d'un humain en bonne santé. La réduction collective du temps de travail est une de nos priorités ! Nous devons donner cette perspective aux travailleurs. Sans cela, ces derniers continueront soit à quitter le secteur, soit à s'appauvrir en diminuant volontairement leur temps de travail avec perte de salaire pour tenir le coup.

Nous devons donner cette perspective aux futurs étudiants afin qu'ils s'inscrivent dans ces métiers qui ont du sens, particulièrement s'ils s'ils sont exercés dans des conditions centrées sur l'humain. Pour 95 % des étudiants, la première raison qui les conduit à choisir ces métiers de la santé est le sens.

La campagne SETCa « Trav-Aïe, ça suffit ! » a pour objectif de sensibiliser à la nécessité d'améliorer d'urgence les conditions de travail, et de diminuer la charge de travail des prestataires du secteur Non Marchand. C'est une question de santé publique et de cohésion sociale.



REPRISE DE MESTDAGH

Nous ne nous laisserons pas aveugler !

Cela avait été annoncé il y a de nombreux mois. Mais c'est depuis ce début 2023 qu'est effective la reprise des supermarchés Carrefour Market Groupe Mestdagh par l'enseigne Intermarché. La nouvelle direction souhaite franchiser les magasins. Les travailleurs sont dans l'angoisse... Dans l'attente de savoir à quelle sauce ils vont être mangés.

51 MAGASINS DANS L'INCERTITUDE

La nouvelle direction vient de présenter dans les très grandes lignes son projet : l'ensemble des 51 magasins passerait en franchise. Nouvelle incertitude, le timing : cela peut aller vite... ou cela peut durer. Malgré cela, la direction scande à tout va que l'emploi serait garanti. Rien ne changerait pour les travailleurs et les travailleuses et leurs conditions de travail. Sauf de manière... « marginale ».

Le SETCa avertit: « Nous ne sommes pas dupes. Dès les premiers conseils d'entreprise, les organisations syndicales ont déposé toute une série de questions. La direction n'a pas apporté de réponses satisfaisantes. Plus celle-ci se veut rassurante dans ses discours, plus nous trouvons que la ficelle est grosse et difficile à croire. »

ALORS POURQUOI FRANCHISER ?

D'après les nouveaux dirigeants, dans les faits, rien ne devrait changer. Ni les horaires, ni la rémunération, ni les contrats, ni le travail du dimanche, ni les prestations tardives... Pourquoi alors franchiser ?

La direction ne cesse de se cacher derrière – ce que nous appelons dans le jargon juridique « une CCT 32 bis ». C'est-à-dire une convention qui impose au repreneur indépendant d'appliquer ce que le travailleur a comme salaire au moment de la reprise. Comment Intermarché peut-il valablement nous garantir que des indépendants vont respecter les obligations issues des contrats de travail, des CCT d'entreprise ou encore des CCT de la CP 202 ? « On nous disait d'avoir confiance, que tout ce qui existait (sous Mestdagh) sera poursuivi tel quel. Mais des accords signés sont remis en cause », déclarait Myriam Delmée, Présidente du SETCa, le 18 janvier dernier.

Selon la direction toujours, le modèle commercial de la franchise est le seul qui permettrait un dynamisme commercial suffisant pour développer le chiffre d'affaires et permettre aux magasins de retrouver le chemin des bénéficiaires. Mais, pourquoi franchiser dès lors que la seule plus-value d'un indépendant serait son dynamisme commercial ? Si le modèle Intermarché est si dynamique commercialement parlant, pourquoi ne serait-il pas simplement exploitable dans le cadre de magasins intégrés ?

De cette manière les travailleurs seraient effectivement assurés de garder l'intégralité de leurs conditions de travail.

LES TRAVAILLEURS MÈNENT DES ACTIONS

Cinq magasins bruxellois étaient en grève. Le front commun syndical a également mené une action le jeudi 19 janvier en distribuant des tracts aux travailleurs. Ils sont pas moins de 1.800 à être concernés par la reprise de Mestdagh. Certains y travaillent depuis 40 ans. « On ne s'attendait pas à ce que la totalité des magasins franchisés soient repris. Ni de basculer dans autre commission paritaire » explique Giuseppe Migliozi, délégué à la Centrale Mestdagh, à Gosselies. « On a été vendus comme du bétail », regrette-t-il. « Les principales craintes des travailleurs : la perte du pouvoir d'achat. Est-ce que leur ancienneté sera comptabilisée ? Et pire encore, la perte de leur job. » Giuseppe en est convaincu : un repreneur ne va pas garder les travailleurs dans les mêmes conditions.

LES ORGANISATIONS SYNDICALES DÉTERMINÉES

Les organisations syndicales ne veulent pas jouer les oiseaux de mauvaise augure, loin de là. Néanmoins, il faut constater que la direction vient sans réponse crédible. Elle ne veut pas s'engager pour offrir des garanties sérieuses pour l'avenir des travailleurs.

”

On a été vendus
comme du bétail.

Giuseppe Migliozi, délégué à la
Centrale Mestdagh, à Gosselies

La bateau Mestdagh est à la dérive depuis un bon moment. « À nouveau, on nous balade, nous balade et nous balade encore. Ce projet de franchisation à l'extrême est dangereux. Nous craignons qu'il s'assimile à une manière d'écarter subtilement la concertation sociale. Qu'il mène à terme à la destruction des conditions de travail des personnes qui y sont occupées », poursuit le SETCa. Un précédent qui pourrait être dramatique pour le secteur du commerce tout entier.

Ce projet de franchisation à l'extrême est dangereux. Nous craignons qu'il s'assimile à une manière d'écarter subtilement la concertation sociale.

« Nous n'abandonnerons pas les travailleurs Mestdagh et nous ne nous laisserons pas aveugler. » Les organisations syndicales sont déterminées à obtenir des réponses sérieuses à leurs questions. Et à tout mettre en œuvre pour préserver les droits et les intérêts des travailleurs et travailleuses. ◀

LIÈGE**Colloque de la Commission des Pensionné-e-s & des Prépensionné-e-s de Promotion & Culture ASBL**

Avec le soutien de la FGTB Liège-Huy-Waremme

Le jeudi 6 avril 2023, les membres de la Commission des P&Pp de l'ASBL Promotion & Culture, avec le soutien de la FGTB Liège-Huy-Waremme, mettent sur pied un colloque abordant les problématiques touchant les seniors et futur-e-s seniors de notre société.

Le but est de penser, ensemble, une société fondée sur davantage de Justice sociale et de fraternité.

Le programme est d'ores et déjà arrêté :

1. Introduction de la journée | Le mot de la Secrétaire interprofessionnelle de la Régionale de Liège-Huy-Waremme de la FGTB.
2. Réforme fiscale | Un décryptage du projet gouvernemental.
3. Réforme des pensions | Quelle pension pour les générations futures ?
4. Répartition de l'enveloppe bien-être | De son utilité fondamentale.
5. Accès aux soins de santé | Pour une société garantissant un service public universel de prévention et de soins.

6. Interpellation des instances syndicales | Pour un syndicat assurant la défense des droits des pensionné-e-s & des prépensionné-e-s.

À cette occasion, politiques, technicien-ne-s, syndicalistes et membre de la Commission des seniors débattront avec l'assistance afin de dégager des pistes pour un avenir posant les jalons d'une solidarité intergénérationnelle renouvelée.

Chacune et chacun est fraternellement invité-e à participer à cet événement ouvert au grand public, le 6 avril, dès 9 heures, à la Cité Miroir - place Xavier Neujean, 22, à Liège.

SCAN ME

**JOBS !****LA FGTB FÉDÉRALE ENGAGE (H/F/X)**

- un.e IT Program Support Officer
- un.e System Engineer Middleware
- un.e Microsoft Office Specialist

➔ Toutes les infos sur www.fgtb.be/offres-d-emploi

Vos qualités sont plus importantes que votre sexe, âge, handicap ou origine.



© Mai Yandara / Mídia NINJA

BRÉSIL

Un syndicaliste (re)prend les rênes du pays

Le 31 octobre dernier, Luiz Inácio Lula da Silva (Parti des Travailleurs, PT), ancien ouvrier métallurgiste, ex-leader syndical, a gagné les élections au Brésil, plus grand pays d'Amérique latine. Après 6 années de gouvernements conservateurs successifs, une lueur d'espoir voit le jour pour le peuple et les travailleurs et travailleuses. Syndicats Magazine en parle avec Antonio de Lisboa, responsable des relations internationales pour la plus grande Centrale ouvrière brésilienne, la CUT.

Lula était Président du Brésil de 2003 à 2010. En 2016, un Coup d'État institutionnel a destitué sa successeur, la Présidente de gauche Dilma (PT). Elle a été remplacée par le putschiste Michel Temer. Deux ans plus tard, le candidat d'extrême droite, Jair Bolsonaro remporte les élections et reste au pouvoir jusque fin 2022. Quel est le bilan de ces gouvernements conservateurs successifs pour le monde du travail ?

Antonio de Lisboa : Parmi les premières mesures mises en place à partir de 2016 – qui fut renforcée par Bolsonaro – figure l'interdiction d'augmenter les subsides pour la sécurité sociale : santé, enseignement, services publics... En 2017, une réforme du travail ayant comme intention très claire d'affaiblir les syndicats et les droits des travailleurs a été mise en oeuvre. Une attaque à la négociation collective et au financement des syndicats. Cette réforme a renforcé le travail informel, qui occupe aujourd'hui 40 millions de travailleurs. En même temps, la persécution politique continue. Lula est alors emprisonné. En effet, c'était la seule personne apte à renverser Bolsonaro. Tous les chefs d'accusation ont été annulés lors de son procès.



Le 31 octobre 2022, la candidat de gauche, Luiz Inácio Lula da Silva remporte de justesse le second tour des élections présidentielles au Brésil. Qu'est-ce qui explique toujours la popularité de Bolsonaro ?

La base électorale de Bolsonaro est constituée de grands propriétaires fonciers, des secteurs conservateurs de l'agriculture, de représentants de groupes religieux conservateurs, de militaires et paramilitaires. Ensemble, ils représentent 1/3 de la population. C'est notamment eux qui ont financé l'attaque envers les institutions qui a eu lieu la semaine passée (voir plus loin, ndlr).

Bolsonaro a investi plus de 85 millions de dollars dans la campagne électorale. Notamment en distribuant de l'argent à certains secteurs : aux conducteurs de poids lourds, aux chauffeurs de taxi, aux agriculteurs, etc., afin qu'ils votent pour lui. Il a beaucoup utilisé les réseaux sociaux et propagé des fakes news. Les pasteurs des églises évangéliques (généralement néo-pentecôtistes) ont eux aussi joué leur rôle en convaincant les croyants de voter pour lui.

L'intimidation a largement été utilisée comme outil de pression envers les électeurs, les travailleurs notamment. Nous avons reçu plus de 500 dénonciations. Leurs employeurs menaçaient de les congédier si Lula gagnait les élections. La police, également. Elle aurait convaincu plus de 3 millions de personnes de s'abstenir de voter pour Lula grâce à des opérations qu'elle menait sur les autoroutes.

Le 8 janvier, les partisans de Bolsonaro ont tenté un coup d'état en envahissant et en saccageant les lieux de pouvoir dans la capitale, à Brasilia. Un action qui rappelle l'assaut du Capitole par les partisans de Trump aux États-Unis. La CUT a condamné cette attaque.

Il s'agit à nouveau d'une tentative de renverser la démocratie et l'état de droit. Ainsi qu'une opposition violente à la volonté des citoyens et citoyennes qui se sont exprimés lors d'élections libres.

Ce sera mieux qu'avec Bolsonaro.
La démocratie sera garantie, le droit
à la mobilisation, le dialogue social...



Mais c'était attendu. Depuis 2021, Bolsonaro disait qu'il quitterait le pouvoir soit mort, soit parce qu'il serait emprisonné. Il excluait aussitôt la deuxième option. Depuis la désignation de Lula, plusieurs attaques ont été perpétrées dans la capitale. La police de Brasilia savait qu'une nouvelle attaque allait avoir lieu le 8 janvier. C'était partout sur les réseaux sociaux. Malgré cela, elle n'a rien fait pour l'empêcher. La situation était tendue mais a vite été sous contrôle. 1.400 personnes ont été arrêtées. Des procès vont avoir lieu, des membres de la police vont également être jugés.

Lula est un ancien ouvrier et responsable syndical métallurgiste. Quelles sont les attentes du monde du travail vis-à-vis du gouvernement Lula ?

Nos attentes vont au-delà des questions liées aux droits des travailleurs et travailleuses. Tout d'abord, il faut garantir la sécurité des défenseurs des droits humains (indigènes, femmes, populations afro des périphéries et petites villes...), qui ont été victimes d'intimidations, d'attaques et de criminalisations durant ces quatre dernières années. Il faut restaurer le dialogue social entre le gouvernement et la société civile. Une attention toute particulière doit être également accordée aux questions environnementales et climatiques. Bolsonaro a en effet favorisé la déforestation, notamment de la forêt amazonienne, provoqué l'accaparement des terres de populations agricoles et indigènes, le déplacement de ces dernières et soutenu la prolifération de projets miniers. Enfin, en ce qui concerne les droits des travailleurs, nous revendiquons le renforcement des syndicats, de la négociation collective et la diminution du travail informel.

Lula a formé une vaste coalition politique pour battre Bolsonaro, y compris avec des partis et personnalités politiques de centre-droite, comment espérer dès lors un agenda politique progressiste ?

Le système politique brésilien est très complexe : il y a plus de 30 partis politiques qui siègent au Congrès. Pour gagner les élections il était nécessaire de créer des coalitions. Lula a créé une coalition comprenant des partis tant de gauche que de centre-droite. Il y avait cependant un point qui les unissaient tous : la garantie de la démocratie. Ce sera un mandat compliqué. Il y aura beaucoup de mobilisations, notamment de la part des travailleurs. Mais il n'y a aucun doute que ce sera mieux qu'avec Bolsonaro. La démocratie sera garantie, le droit à la mobilisation, le dialogue social...

La CUT a adhéré au programme de coopération syndicale internationale PANAF, appuyé par la FGTB, en 2013. Comment voit-elle aujourd'hui ses relations avec la FGTB ?

En effet, la CUT, à travers le programme PANAF, était impliquée dans des projets de coopération en Afrique. C'était l'opportunité d'échanger nos expériences et savoirs. De participer à la lutte universelle des travailleurs. La réforme du travail imposée par Temer a malheureusement coupé les financements pour les projets de coopération internationale. Pendant le mandat de Bolsonaro nous avons été mis sur le côté de la scène internationale. Nous aimerions changer cela.

La FGTB est une référence pour nous. Nos deux syndicats comportent plusieurs similarités, notamment au niveau de leur fonctionnement. Nous espérons continuer à collaborer et renforcer davantage nos relations. ◀

LE PAYSAGE SYNDICAL BRÉSILIEN

Au Brésil, le taux de syndicalisation s'élève à entre 11 et 12 % de la population active. Ce chiffre atteignait les 16 % il y a à peine 10 ans. Qu'est-ce qui explique cette chute ? Les attaques successives envers les syndicats, ses leaders et les droits syndicaux après le Coup d'État de 2016.

Le paysage syndical brésilien est basé sur la structure syndicale de l'Italie de Mussolini. Il y a des syndicats par secteur professionnel, mais aussi par région, circonscription. Ceci explique la fragmentation du mouvement syndical. L'on compte aujourd'hui pas moins de 15.000 syndicats au Brésil. La CUT, la plus grande Centrale de travailleurs, en regroupe 7600. Ce qui couvre 1/3 des affiliations du pays. L'objectif de la CUT ? Changer ce modèle syndical archaïque et réunir davantage les travailleurs.

Rédaction :

Syndicats
Rue Haute 42
1000 Bruxelles
syndicats@fgtb.be

Auréli Vandecasteele
Rédactrice en chef
Tél. : 02 506 83 11

Geeraard Peeters
Ioanna Gimnopoulou
Rédacteurs

Secrétariat :

Sabine Vincent
Tél. : 02 506 82 45

Service abonnements :

02 506 82 11

Ont collaboré à ce numéro :

Santiago Ayllon
Sarah Buyle
Arnaud Dupuis
Antonina Fuca
Mada Minciuna
Mark Pauwels
Annelies Huylebroeck
Candice Douret

Photos :

iStock
FGTB

Layout :

www.ramdam.be



BESOIN D'UNE ASSURANCE AUTO ? N'ATTENDEZ PLUS, SOUSCRIVEZ MAINTENANT !

Vous souhaitez plus d'infos, des conseils personnalisés ou une offre d'assurance sans engagement ? Appelez gratuitement le contact center au **0800/49 490** ou surfez sur **www.actelaffinity.be/fgtb**

Plus d'informations sur nos assurances :

✓ Ce qui est assuré

Responsabilité civile :

- Votre défense est assurée en cas d'accident en tort et nous couvrons les dommages matériels et corporels causés à des tiers.
- Nous couvrons aussi les dommages aux usagers faibles (cad les piétons, cyclistes et passagers) même si vous n'êtes pas responsable de l'accident.

Protection juridique :

- Nous assurons votre recours contre un tiers responsable pour les dommages corporels que vous avez subis ou les dommages matériels occasionnés au véhicule assuré.
- Nous assurons votre défense pénale.

Protection du conducteur :

- Nous couvrons vos dommages corporels, en tant que conducteur du véhicule assuré, lorsque vous êtes responsable de l'accident.

✗ Ce qui n'est pas assuré

Responsabilité civile :

- Les dommages subis par le conducteur responsable de l'accident.
- Les dommages matériels au véhicule assuré.

Protection juridique :

- Les amendes, décimes additionnels et les transactions pénales.

Protection du conducteur :

- Les invalidités permanentes inférieures à 8%. Le 1er mois d'incapacité temporaire

Actelaffinity est une dénomination commerciale d'un produit d'Actel - marque de P&V Assurances sc - Entreprise d'assurances agréée sous le code 0058 - Rue Royale 151, 1210 Bruxelles. Ce document est un document publicitaire qui contient de l'information générale sur l'assurance auto Actelaffinity, développée par P&V Assurances. Toutes les informations concernant les services et les produits sur ce site internet sont soumises aux règles du droit belge. L'assurance Actelaffinity fait l'objet d'exclusions, de limitations et de conditions applicables au risque assuré. Avant de souscrire cette assurance, nous vous conseillons de prendre connaissance du document d'information sur le produit et des conditions générales applicables (<https://www.actelaffinity.be/fgtb>). Afin de déterminer votre profil de risque, nous appliquons quelques critères de segmentation. En tant que client, vous êtes protégé par les règles de conduite en matière d'assurance. Le contrat pour cette assurance est conclu pour une période d'un an et est reconduit tacitement chaque année. En cas de plainte éventuelle, vous pouvez contacter un conseiller de notre contact center au 0800/49 490, votre interlocuteur privilégié pour toutes vos questions. Vous pouvez aussi prendre directement contact avec notre service Gestion des Plaintes qui examinera votre plainte ou remarque avec la plus grande attention. Nous concilierons au mieux les différentes parties et essayerons de trouver une solution. Vous pouvez nous contacter par lettre (Gestion des Plaintes, Rue Royale 151, 1210 Bruxelles), par email plainte@actel.be ou par téléphone au 02/250.90.60. Si la solution proposée ne vous convient pas, vous pouvez vous adresser au service Ombudsman des Assurances (Square de Meeûs 35 à 1000 Bruxelles) par téléphone 02 547 58 71 ou par mail info@ombudsman.as.

FGTB
Ensemble, on est plus forts

actel
AFFINITY